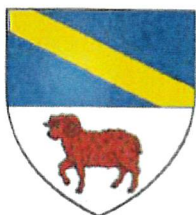




Parc
naturel
régional
du Luberon

Une autre vie s'invente ici



COMMUNE DE LA TOUR D'AIGUES PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE JEAN JAURÈS

DOSSIER D'ÉTUDE POUR LA MISE AU POINT DES ORIENTATIONS
D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS AUX ABORDS DU CHÂTEAU

PRÉAMBULE

Dans la perspective de mettre au point le programme du réaménagement des espaces publics aux abords du Château, la commune de La Tour d'Aigues a confié au Parc Naturel Régional du Luberon la présente étude.

Son objectif est de constituer d'abord une première étude de site permettant de dresser un état des lieux. Elle permet de dégager les enjeux principaux qui guideront ensuite l'Étude de programmation pour définir un schéma global des orientations générales pour l'aménagement des espaces publics villageois. Au delà, elle constitue le cadre qui permet de poser les bases d'un futur aménagement de la place Jean Jaurès.

Ce dossier est réalisé par le Parc Naturel Régional du Luberon, avec la contribution de :

- La commune de La Tour d'Aigues ;
- L'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Vaucluse ;
- Service d'Archéologie du département de Vaucluse ;
- Inès Castaldo, historienne en Histoire de l'Art ;
- Cabinet géomètre-expert Jacquot Solère
- Francis Maire, arboriste conseil

SOMMAIRE

DOSSIER D'ETUDE

INTRODUCTION - p.5

SITUATION DE LA COMMUNE - p.7

HISTOIRE DE LA COMMUNE - p.8

SYNTHÈSE DE L'HISTOIRE DE LA PLACE - INÈS CASTALDO - p.13

ANALYSE GRAPHIQUE DES PLANS ANCIENS - p.14

ICONOGRAPHIES ANCIENNES - p.16

ANALYSE URBAINE - p.21

Tracès urbains persistants

Tissu urbain

Réseau viaire

PLAN LOCAL D'URBANISME - ORIENTATIONS - p.33

PLAN LOCAL D'URBANISME - ZONAGE - p.35

SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE - p.37

ANALYSE PAYSAGÈRE - p.38

Identité paysagère - Atlas des Paysages de Vaucluse

Paysage de la commune

Rapport au paysage lointain

Séquences paysagères

Séquences urbaines

LES ABORDS DU CHÂTEAU ET LA PLACE JEAN JAURÈS - p.50

Présentation générale du site

Etat des lieux - relevé topographique

Etat des lieux - relevé photographique

ÉLÉMENTS QUI FONT ENJEUX - p.53

Cônes de vue sur le Château à valoriser

Fronts bâtis et façade à mettre en valeur

Usages et activités à temporaliser

Stationnement et flux à requalifier

Sols à désimperméabiliser

Végétation à conserver, remplacer ou supprimer

Equipements et réseaux à intégrer

Mobilier urbain à améliorer

Espaces piétons à traiter

VERS DES ORIENTATIONS POUR UN PROJET D'AMÉNAGEMENT - p.69

Les éléments à mettre en valeur et à préserver

Les corrections et améliorations à apporter

Objectifs et orientations d'un futur projet d'aménagement

CONCLUSION - p.71

Projet d'aménagement de la place Jean Jaurès

DOSSIER ANNEXES

INTRODUCTION

CONTEXTE ET OBJECTIF DE L'ÉTUDE

Dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », la commune de La Tour d'Aigues souhaite lancer un concours pour le réaménagement de la place Jean Jaurès. Il s'agit d'engager une réflexion d'ensemble pour la requalification de la place prenant en compte un réseau d'espaces connexes qui structure le site d'intervention.

Ce projet a pour objectif d'améliorer le cadre de vie des Tourains en proposant un espace plus convivial, tant dans les usages que les pratiques, et permettant de renforcer l'attractivité du village par la mise en valeur de son Château renaissance ainsi que l'amélioration de l'accès à son centre ancien et ces commerces.

Le réaménagement de la place Jean Jaurès s'inscrit donc dans une réflexion globale à l'échelle de la commune s'agissant d'un espace central et de proximité avec la vie du village dont l'enjeu majeur porte sur la gestion du stationnement présent sur la place.

Le présent dossier constitue d'abord une première étude de site permettant de dresser un état des lieux. Elle permet de dégager les enjeux principaux qui guideront ensuite l'Étude de programmation afin de définir des orientations générales pour l'aménagement des espaces publics villageois. Au delà, elle constitue le cadre qui permet de poser les bases d'un futur aménagement de la place Jean Jaurès.

Cette étude est complétée d'un dossier annexe contenant les diverses études réalisées (étude historique, DICT, état sanitaire des arbres, diagnostic archéologique, relevé topographique).



SITUATION DE LA COMMUNE

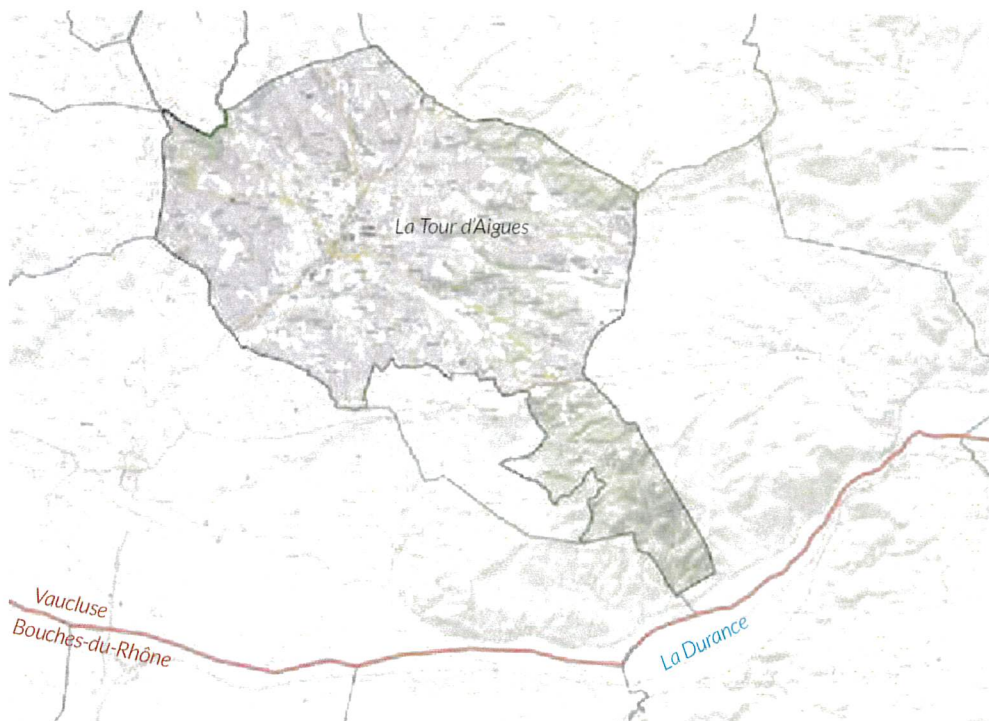
La commune de La Tour d'Aigues est une commune rurale au Sud-Est du département du Vaucluse. A proximité immédiate du département des Bouches-du-Rhône et des Alpes-de-Haute-Provence, La Tour d'Aigues se trouve à 10 minutes en voiture de Pertuis (5,4 kilomètres), 30 minutes de Manosque (27 kilomètres), 30 minutes d'Aix-en-Provence (28 kilomètres) ou encore 1 heure de Marseille (68 kilomètres).

Elle s'inscrit au sein de la Communauté Territoriale Sud Luberon (COTELUB), créée au 29 septembre 2000 et composée de 16 communes. La commune accueille par ailleurs, le siège de l'intercommunalité sur son territoire.

La commune fait partie du territoire du Parc naturel régional du Luberon (PNRL). La Tour d'Aigues est une commune historique du Parc, signataire de sa charte depuis sa création en 1967. Plus précisément elle se situe au Sud du territoire du PNRL entre le massif du Grand Luberon et la Durance.

D'une superficie de 41,3 km², son territoire s'étend de part et d'autre de la moyenne vallée de l'Eze: vers le Nord-Ouest jusqu'aux petites hauteurs qui bordent la cuvette centrale du Pays d'Aigues (le Pied Mont, 385m, Pied Bernard, 395m et Saint-Médard, 373m), vers le Sud-Est jusqu'au massif de Saint-Sépulcre (point culminant à 464m). La majeure partie du territoire est marquée par son territoire agricole et ses coteaux de vignes. Son développement s'est organisé majoritairement au Sud et Nord-Ouest du village du fait de sa position sur un plateau surplombant la vallée de l'Eze, côté Est.

La commune est traversée du sud-ouest (depuis Pertuis) au nord-est (depuis Grambois) par la route départementale 956 qui constitue l'axe routier principal. Les axes D120 au nord-ouest et D135, 246, 165 au sud-est, relient la commune au reste du territoire. Ces axes jouent un rôle majeur dans la vie des habitants et le développement du village.



HISTOIRE DE LA COMMUNE

Pour parler de l'histoire de la commune, la partie suivante fait référence aux écrits tirés de l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, Commission régionale de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Vaucluse, Pays d'Aigues Cantons Cadenet et Pertuis, 1981, p.610-612.

«CHEF-LIEU

Le village.

La Tour d'Aigues doit son nom et son origine à une fortification seigneuriale dont la construction fut réalisée probablement entre 1002 et 1018 : deux chartes du cartulaire de Montmajour donnent successivement pour confront septentrional au territoire de Pertuis en 1002 la propriété d'un nommé Béranger et en 1018 la turre du même Béranger. Ce vicomte d'Avignon fut en 1029 l'un des fondateurs du chapitre de Saint-Ruf (fondé à Avignon et transporté par la suite à Valence) qui posséda et administra l'église paroissiale de La Tour d'Aigues jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. La donation à Saint-Ruf de l'église Notre-Dame de Romégas ne peut, faute d'acte, être précisément datée mais peut vraisemblance être imputée à Béranger.

La tour bâtie par Béranger n'était pas située à l'emplacement de l'actuel château, mais dans le quartier du village appelé Châteaueux, au bord de la falaise. L'agglomération commença à se former autour de ce château seigneurial, probablement dans le courant du XI^e siècle.

On ne possède aucun texte, aucun renseignement sur le village et ses seigneurs entre 1018 et le début du XIII^e siècle. En 1240, La Tour d'Aigues appartenait à Raine de Sabran - autrement dit d'Uzès -, demi-frère de Garsende, héritière du comté de Forcalquier et épouse du comte Alphonse II de Provence. Ce Raine tenait-il ses droits du compte de Forcalquier, comme son frère Guillaume pour qui fut créée en 1193 la baronnie d'Ansouis ou bien, par vente, mariage ou succession, des descendants du vicomte Béranger ?

On ne sait. Ces derniers avaient probablement connu le sort de beaucoup de lignages seigneuriaux du XI^e siècle, rapidement appauvris par les partages successoraux. Il n'est pas invraisemblable de rattacher aux premiers seigneurs de La Tour d'Aigues la famille La Tour dont des textes citent quelques membres - dont les Savaric, fondateur de La Bastidonne, et un prieur de La Tour d'Aigues - entre le milieu du XIII^e et le début du XV^e siècle. On connaît un peu mieux les héritiers de Raine de Sabran : les deux branches issues des fils de celui-ci, Rostaing et Elzéar, gardèrent indivises les seigneuries de La Tour et de Peupin d'Aigues avant de s'éteindre simultanément au début du XV^e siècle.

Quant au village, les documents, rares et laconiques tout au long du Moyen Age, ne permettent guère d'en suivre le développement. L'agglomération avait en 1307 une enceinte fortifiée ; mais s'agissait-il des fortifications dont le tracé apparaît encore sur le plan cadastral de 1837 ou d'un ouvrage plus petit ? Cette enceinte, en tout cas, n'entourait pas la totalité du milieu construit et laissait sans protection un faubourg composé de maisons et de bâtiment agricoles. La croissance du village obligea les seigneurs à abandonner le château primitif au profit de l'actuel ; mais on ignore à quel moment - eut lieu ce transfert.

L'ancien château ne fut pas immédiatement détruit : en 1404 on le trouve cité parmi les comforts d'un casal, près de la Placette dans le quartier de Châteaueux.

Jusqu'en 1307, les templiers possédèrent à La Tour d'Aigues une maison et une exploitation agricole. Les hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem y eurent également un domaine, constitué avant 1226 et rattaché à la commanderie de Sainte-Madeleine de la Royère (à Grambois).

Faute de chiffre, même partiel, aucune estimation démographique ne peut être tentée. L'agglomération devait avoir une certaine importance si l'on considère les dimensions et la richesse de son territoire et de son église - desservie par cinq chanoines -, si l'on en juge aussi par la reconnaissance de dette d'un montant de 1050 livres, contractée en 1322 auprès d'un juif d'Aix par 25 habitants de La Tour d'Aigues représentant la communauté. Il existe enfin un dernier indice de l'extension prise par le village avant

la fin du Moyen Age : l'enceinte fortifiée, dont les vestiges encore visibles paraissent dater de la seconde moitié du XIV^e siècle et dont le tracé, établi à cette époque ou repris d'un ouvrage antérieur, se situe certainement en retrait par rapport aux limites atteintes par l'agglomération au moment du maximum démographique, soit au début du XIV^e siècle.

Le déclin de La Tour d'Aigues au cours de la crise de la fin du Moyen Age est indubitable, encore qu'aucun témoignage ne permette d'en mesurer exactement l'ampleur. Le village ne contenait plus, en 1417, que 30 foyers, pour la plupart si pauvres qu'en 1474 la communauté payait moitié moins d'impôts que Mirabeau qui ne comptait que 22 familles. La dynastie seigneuriales de Sabran avait été remplacée, après le décès de ses deux derniers représentants Louis (branche cadette, entre 1396 et 1409) et Guillaume (branche aînée, entre 1409 et 1422), par celle d'Agoult. Fouquet d'Agoult, au cours d'un règne long de 70 ans, constitua, par héritage ou achat au détriment de familles ruinées par la crise, la baronnie de La Tour d'Aigues regroupant les fiefs de La Tour, La Bastidonne, Le Tourel, Cabrières, La Motte, Peypin et Saint-Martin-d-la-Brasque. Lorsqu'il mourut en 1492, ce puissant personnage possédait en Provence plus de trente seigneuries. Il avait repeuplé plusieurs localités désertes - dont Lourmarin et La Bastidonne. Son oeuvre fut continuée par son neveu et héritier Raimon d'Agoult, puis par Entoine-René de Bouliers, beau-frère de ce dernier. Une série de nouveaux baux passés à partir de 1487 marque le début du renouveau de La Tour d'Aigues : on y remarque un nombre croissant de concessions de casaux et emplacements à bâtir dans les faubourgs du village, le long de la rue Neuve (entre l'église et l'hôpital) et de la route de Pertuis, au débouché du Portal Roumieu (au Sud) et à l'Est, en contre-bas du village et du château. En 1505, Antoine-René de Bouliers conclut une transaction avec les habitants, concédant à ceux-ci la totalité du terroir cultivable (dont une notable partie provenait des établissements religieux ruinés par la crise - prieuré du Revest, domaine des hospitaliers et même prieuré Notre-Dame de Romégas), l'usage des eaux de l'aqueduc de la Bonde pour arroser et de la terre gaste pour chasser, paître et ramasser du bois, réduisant les banalités (fournage, mouture, dépiquage des grains, poids et mesures), mais exigeant en retour un tasque de 1/7 des

produits récoltés et obligeant les exploitants à construire des maisons et des bastides. Durant la première moitié du XVI^e siècle, la croissance du village fut spectaculaire. En 1540, on dénombrait à La Tour d'Aigues 276 chefs de famille. En 1545, il fallut aux commissaires de la Cour des comptes plusieurs jours d'enquête pour dénombrer et estimer toutes les constructions illicites faites aux dépens du mur d'enceinte, fossés et espaces publics. Le cadastre de 1561 dresse un bilan évocateur : 464 propriétaires (dont 56 non-résidents), 377 parcelles bâties dont 239 à l'intérieur de l'enceinte et 138 à l'extérieur, ces dernières composées pour deux tiers d'habitations et un tiers de bâtiments agricoles ; 37 bastides, 2 moulins à foulon et 4 bergeries éparpillés dans la campagne. La communauté connut quelques difficultés dans le dernier tiers du siècle. L'épuisement des terres provoqué par des défrichements inconsidérés et une mise en culture intensive, une forte hausse du coût de la vie et l'endettement général des habitants consécutif aux guerres et aux exigences du seigneur obligèrent en 1583 Jean-Louis-Nicolas de Bouliers à accorder à ses sujets une réduction de la tasque, remplacée par une redevance fixe annuelle de 4 cosses (environ 11 litres) par charge (environ 63 ares) de terre cultivée. La guerre de la Ligue, survenue peu après, aggrava encore la situation. La Tour d'Aigues fut en effet à cette occasion l'objet d'une âpre compétition entre les divers prétendants à la succession de Jean-Louis-Nicolas décédé en 1584. Successivement occupé, pillé, et rançonné par tous les partis en présence entre 1590 et 1596, le village subit d'importants dégâts (destruction des faubourgs et de nombreuses bastides, défaut d'entretien des autres bâtiments) et la communauté dut en outre se défendre d'une accusation de collusion avec l'ennemi (le duc de Savoie). Il fallut encore quelques années de procès pour régler la succession litigieuse. La baronnie revint finalement à Charles de Créquy, duc de Lesdiguières. La nouvelle dynastie seigneuriale, dont la résidence ordinaire était tantôt à la cour, tantôt à Grenoble, ne fit à La Tour d'Aigues que de rares séjours et entretenit avec les communautés de la baronnie des rapports bienveillants.

Au cours du XVII^e siècle, la croissance du village parût avoir été faible sinon nulle. En 1620, le curé de La Tour d'Aigues estimait entre 1300 et 1400 le nombre de ses paroissiens adultes ; en 1698, les commissaires affouageurs dénombrèrent 410

chefs de famille et 311 maisons habitées. Ces chiffres, égaux ou à peine supérieurs à ceux que donnait le cadastre de 1561, accompagnent un recul très net des activités commerciales et industrielles. Les moulins à foulon mentionnés au XVI^e siècle, la faïencerie créée par Chrétienne d'Aguerre en 1591, la verrerie citée dans un acte notarié en 1600 n'existaient plus depuis longtemps en 1689; et les deux foires annuelles concédées par François Ier connurent alors une éclipse et durent être recrées au XVIII^e siècle.

Paradoxalement, le premier tiers du XVIII^e siècle, qui fut pour beaucoup de communautés une période de déclin, marqua à La Tour d'Aigues le début d'un renouveau. Le cadastre de 1727 enregistra 1007 propriétaires fonciers, dont 111 non-résidents, et parmi les 896 habitants une dizaine de commerçants et hôteliers et 64 artisans (surtout du textile et du bâtiment, mais aussi un verrier et un salpêtrier); 454 parcelles bâties dans le village, soit 227 à l'intérieur des murs et le même nombre en dehors; 80 bastides, dont une vingtaine partagées entre plusieurs exploitants. L'affouagement de 1728 dénombra par ailleries 539 chefs de famille et 301 maisons habitées, tandis que le curé avouait de son côté 1700 paroissiens. En fait, la population était composée pour les trois quarts de petits agriculteurs et ouvriers logés à raison de deux ou trois familles par maison dans les quartiers pauvres (Châteauvieux, Portail-Roumieu, Téolèdes et faubourd).

Le milieu du XVIII^e siècle vit le développement de l'artisanat textile, la renaissance de la faïencerie, les débuts modestes d'une agriculture spéculative consacrée principalement à la production du vin et des légumes. En 1765, La Tour d'Aigues comptait 427 maisons habitées et 2286 habitants; en 1787, près de 3000 habitants. Mais dans le même temps, un conflit aigu opposa la communauté à ses seigneurs. Les Villeroy, héritiers du dernier duc de Lesdiguières, avaient en effet vendu la baronnie en 1719 à un négociant marseillais, Jean-Baptiste Bruny. Le fils et le petit-fils de ce dernier, François et Jean-Baptiste-Jérôme, abandonnèrent le négoce pour le Parlement et voulurent contrôler eux-mêmes l'administration de leurs biens. L'un et l'autre furent pour leurs sujets aussi tracassiers que les Lesdiguières avaient

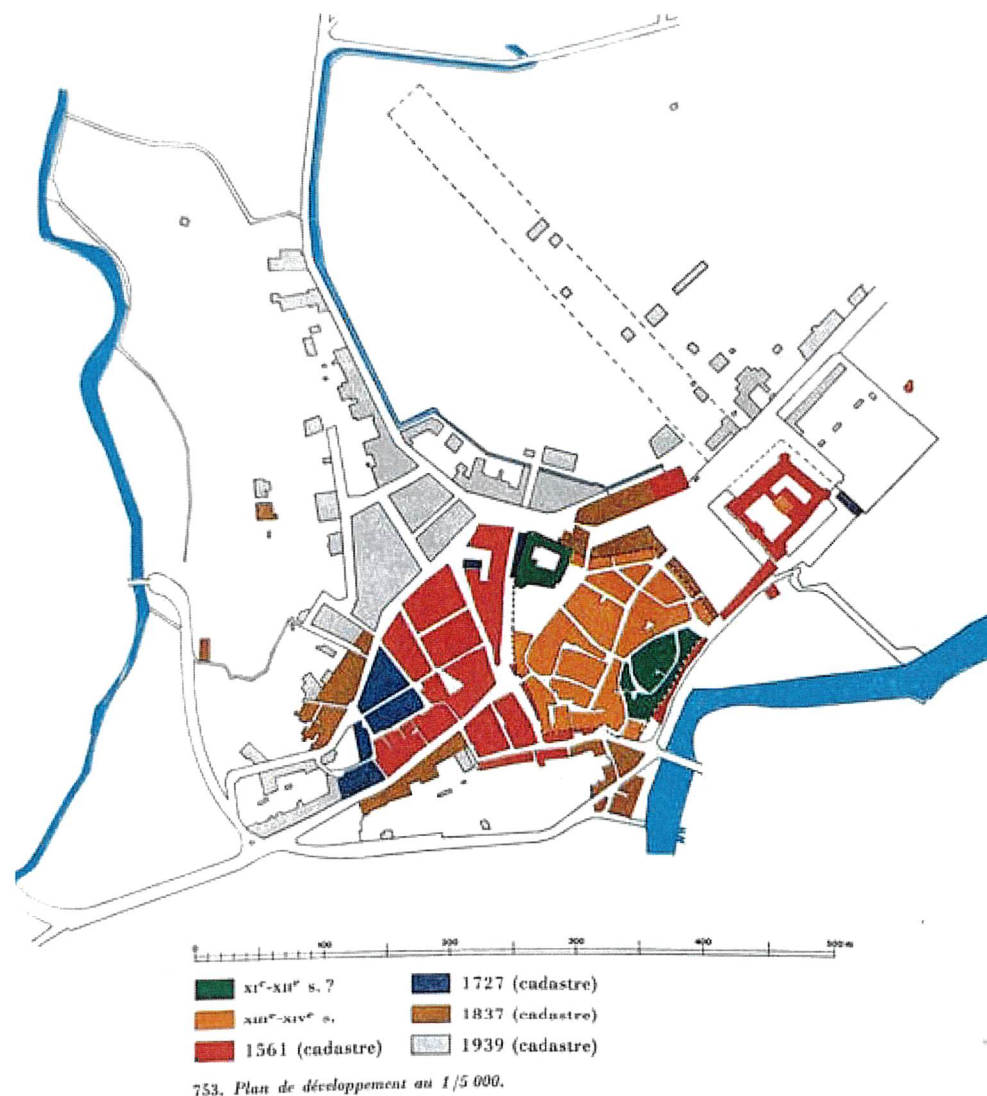
été conciliants. L'assèchement de l'étang en 1734, puis en 1778, l'affaire de la chapelle Saint-Christophe dont le baron prétendait interdire l'accès aux Tourains envenimèrent des rapports déjà tendus à cause de l'intransigeance des agents seigneuriaux. Malgré d'incontestables mérites sur le plan des sciences et des arts, le président des Bruny se fit haïr et adopta vainement, au début de la Révolution, une attitude plus compréhensive (il fut le premier maire de la commune et renonça volontairement au remboursement des censés féodales). En 1792, des émeutiers pillèrent et brûlèrent le château. Les propriétés seigneuriales furent loties et vendues et l'ultime héritière du baron, la marquise de Caumont, n'en put récupérer qu'une partie.

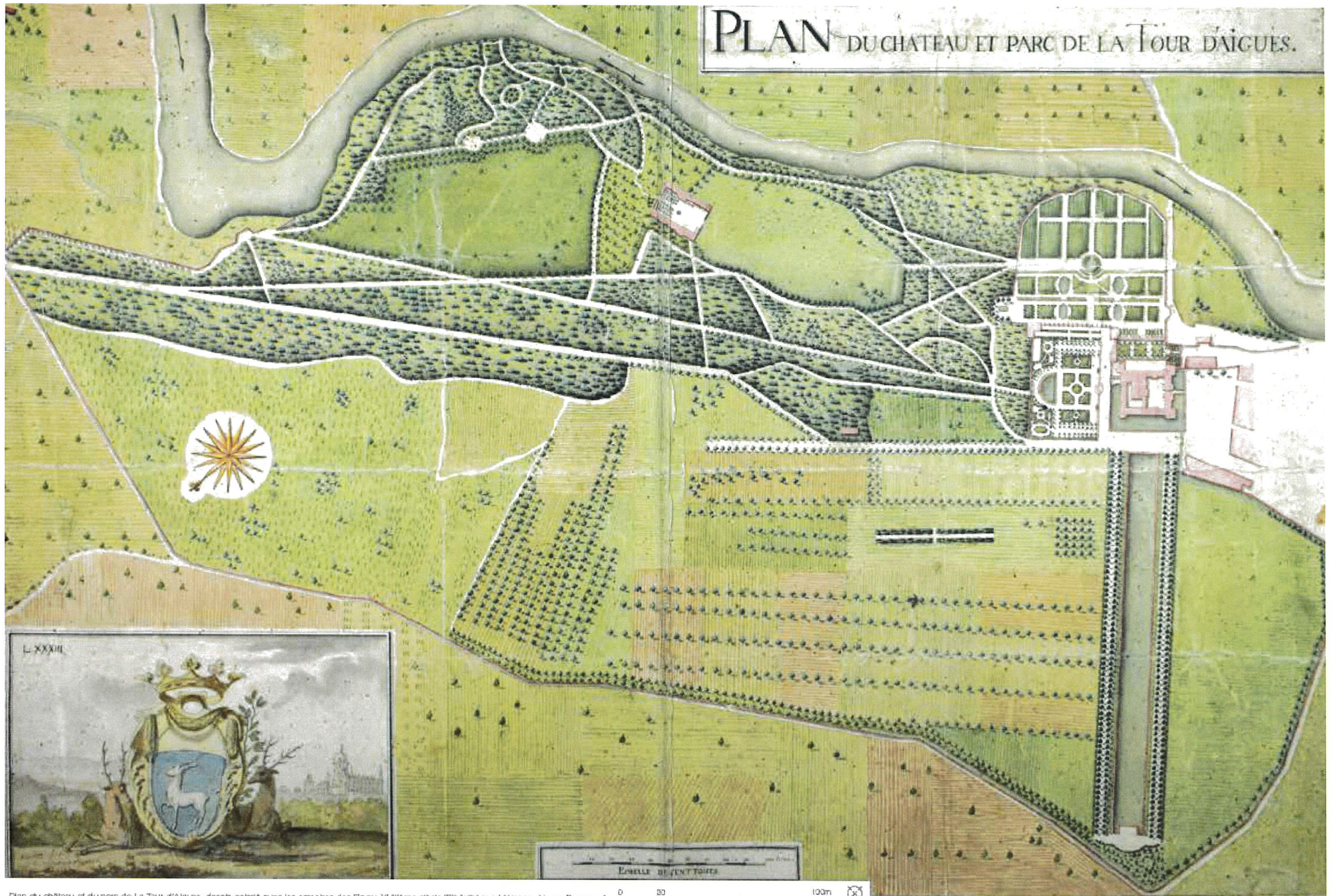
La légère baisse démographique de la période révolutionnaire (2200 habitants en 1800) fut suivie d'une hausse modérée durant la première moitié du XIX^e siècle. La situation économique de La Tour d'Aigues avait subi peu de modifications depuis la fin de l'Ancien Régime : les propriétés seigneuriales, en dehors du château, étaient peu considérables et les domaines ecclésiastiques inexistantes. Les activités principales restaient, traditionnellement, la céréaliculture (4 moulins en 1842) et l'artisanat textile (9 ateliers en 1842, consacrés surtout à la soie). La commune comptait 2470 habitants en 1836, 2312 en 1842, 2435 en 1857.

L'exode rural, commencé dès la seconde moitié du siècle, fut cependant moins important à La Tour d'Aigues que dans les villages voisins, du fait du maintien des filatures de soie jusqu'au début du XX^e siècle. L'agriculture, modernisée et spécialisée dans la production de vin, puis des fruits et légumes, prit ensuite le relais. Depuis la fin du XIX^e siècle, la population reste à peu près stable, oscillant entre 1900 et 2100 habitants. Avec cinq coopératives agricoles (blé, vin, fruits et légumes), La Tour d'Aigues constitue aujourd'hui un centre de production et de commercialisation dynamique. La commune ajoute à cette vocation traditionnelle un rôle touristique non négligeable, grâce aux ruines de son château. L'agglomération, qui s'était étendue au cours du XIX^e siècle vers l'Est et le Sud-Est (route de Pertuis), gagne aujourd'hui surtout vers le nord, avec des quartiers neufs constitués d'immeubles collectifs et de pavillons.

Enceinte fortifiée (vestige) _

La première mention d'une enceinte fortifiée à La Tour d'Aigues date de 1307. Le texte, qui évoque seulement parmi les confronts d'une maison le portail ouvrant sur la route de Pertuis et le quartier de la Brèche, dont une rue porte encore le nom, ne permet pas de savoir si l'ouvrage en question était celui dont on voit aujourd'hui les vestiges ou un autre plus petit qui aurait entouré le quartier ancien de Châteauvieux. L'enceinte partiellement conservée apparaît dans la documentation à la fin du XV^e siècle, mais on peut faire remonter sa construction à la seconde moitié du XIV^e siècle. L'examen des fragments encore visibles - une porte ouvrant sur la place du Château, une tour et un pan de courtine à base talutée derrière le prieuré et l'église - et une portion représentée sur un dessin de 1787 (courtine entre deux tours, l'une ronde et l'autre rectangulaire) confirme cette datation. D'après les textes des XV^e et XVI^e siècle, l'enceinte comprenait quatre portes et plusieurs tours qui furent dès cette époque louées à des particuliers et transformées en habitation. Encore entières, en dépit de multiples réparations et remaniements, à la fin du XVIII^e siècle, les fortifications furent par la suite en grande partie détruites ou englobées dans des constructions neuves.»





Plan du château et du parc de La Tour d'Aigues, dessin colorié avec les armoiries des Bruny, XVIIIème siècle [Bibliothèque Mazarine, Aix-en-Provence]

0 50 100m N

SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE HISTORIQUE DU CHÂTEAU DE LA TOUR D'AIGUES ET DE LA PLACE JEAN JAURÈS

PAR INÈS CASTALDO, DOCTEUR EN HISTOIRE DE L'ART

Afin d'approfondir les connaissances sur l'histoire de la place Jean Jaurès, une étude historique et documentaire du Château de La Tour d'Aigues et de la place Jean Jaurès a été réalisée par Inès Castaldo, docteur en histoire de l'art. Il sera cité dans ce dossier, les dates clefs concernant la place Jean Jaurès. L'étude complète pourra être consultée dans le dossier annexe.

Renommé pour ses ruines exceptionnelles, le Château de La Tour d'Aigues fut probablement édifié extra muros au début du XIV^e siècle, par les Sabran, en remplacement d'un vieux château qui lui était situé au sein des remparts, dont l'emplacement exact nous est inconnu. Il s'agissait alors d'un simple donjon, séparé des remparts de la ville par un vallon.

Au XV^e siècle, Fouquet d'Agoult transforma considérablement le château en l'organisant autour de cette tour et créa l'actuelle place, connue aujourd'hui sous le nom de Jean Jaurès, en comblant le fossé et en y installant de nombreux conduits hydrauliques.

Cette place fut de tous temps un espace vide, laissé intact afin éloignant le château des remparts et en même temps permettant de créer un espace public. Elle est citée en tant que « place du château » dans les documents d'archives dès le XVI^e siècle.

Au tout début du XVII^e siècle, sous les ducs de Lesdiguière, la place du château est qualifiée de « basse cour » et comporte des bâtiments édifiés ou reconstruits par les seigneurs de La Tour d'Aigues : Le tripot ou jeu de paume (édifice toujours installé en dehors des remparts), le logis et ses écuries et le bâtiment de la carrossière, édifié dès 1610 contre le rempart, entre les deux portes de la ville donnant sur la place. (voir plan 1 page 14)

La construction d'une fontaine sur la place fut envisagée en 1610, en même temps que la démolition d'un vieux mur et d'un portail fermant la place. Celle-ci ne fut jamais réalisée. En 1896, une fontaine y fut installée, mais elle fut supprimée avant la Seconde Guerre mondiale.

Les nombreuses vues du château (voir page 16,17), peintes ou gravées,

ne montrent que peu de végétation sur la place, mais il est certain que la représentation de celle-ci aurait empêché l'appréciation de l'architecture. Les plans montrent, quant à eux, beaucoup d'arbres sur la place dès 1869, mais uniquement trois en 1783.

Au XVIII^e siècle, le Baron de Bruny ainsi que son fils François après lui, poursuivent les travaux de modernisation et restauration du château dont l'agrandissement des jardins, l'assèchement de l'étang situé à l'ouest du village pour la construction du canal imitant le grand canal de Versailles (voir plan 2 page 14). En 1780 lors des travaux de rénovation du château, un incendie accidentel ravagea une partie de l'aile occidentale et le donjon. Ces dégâts considérables n'auront pas été réparés lorsque débuta la Révolution causant de lourds dégâts, d'autres incendies et laissant le château en ruine servant de carrière de pierre.

L'aspect général de la place du château ne fut pas modifié par les nouveaux tracés et élargissement de la route départementale, entre 1854 et 1871 contrairement au petit canal qui alimentait les fossés du château (voir plan 3 page 15). Toutefois l'élargissement de la route départementale créa une nouvelle perspective visuelle de l'espace de la place, accentuée par l'alignement d'arbre. Se distingue donc un espace linéaire, la traversée le long de la route départementale et l'espace libre de la place Jean Jaurès.

Le grand canal quant à lui était encore en place en 1887 lors de l'acquisition du château par maître Arnaud, avocat à Aix, et Noël Estachon.

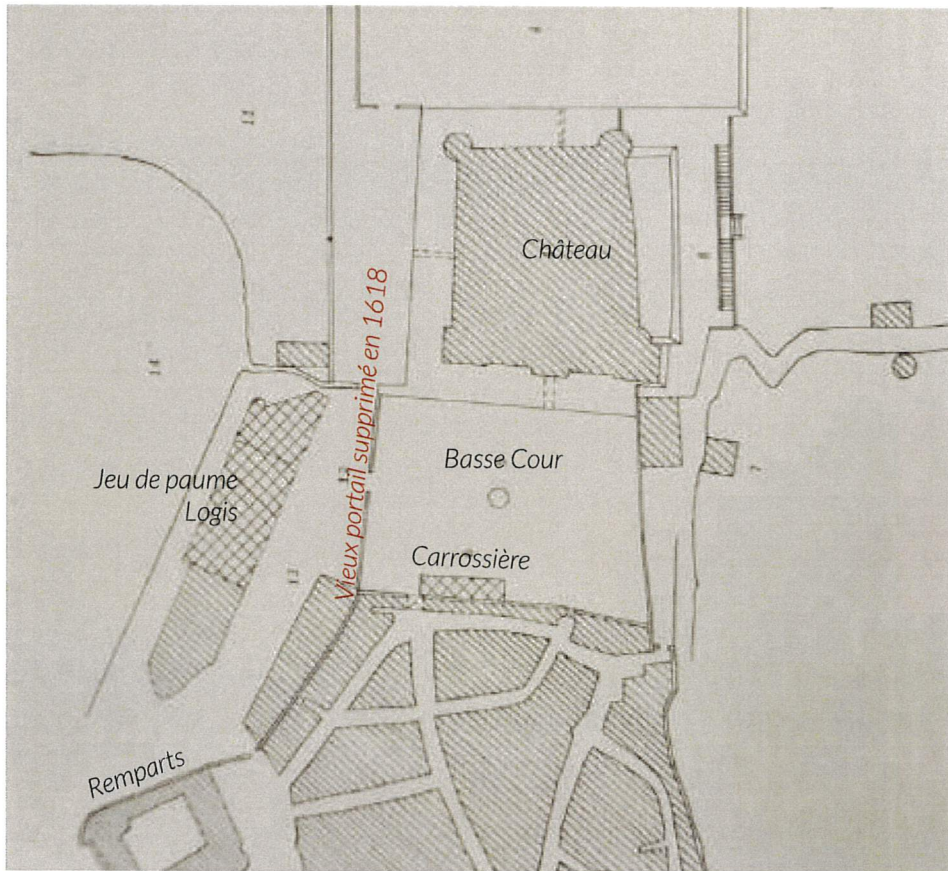
En 1883, les façades ainsi que le donjon sont classés au titre de Monument Historique. Quelques années après, en 1897, le château est racheté par le Conseil Départemental du Vaucluse.

Durant les deux siècles suivants, des campagnes de consolidation ont été lancées sur le château. De plus l'urbanisation et l'étalement urbain transforma les abords du château, avec le comblement d'une partie des douves et la construction d'un nouveau lotissement pavillonnaire suivant le tracé du grand canal. (voir plan 4 page 15)

ANALYSE GRAPHIQUE DES DIFFÉRENTS PLANS ANCIENS

PLAN 1

Première mention de la place au XVII^e siècle : « basse cour ».
A noter, la présence d'un mur clôturant l'espace. Ce mur nommé « vieux portail » fut supprimé en 1618. Sa mention fera l'objet de recherche archéologique afin de confirmer la conservation de son tracé.



Plan d'ensemble des constructions projetées par Chrétienne d'Aguerre.

PLAN 2

Extrait du plan du château et du parc de La Tour d'Aigues montrant l'agrandissement des jardins et la construction du grand canal. On voit encore le petit canal alimentant les douves ainsi qu'un portail fermant l'accès vers le nord du village.



Dessin colorié avec les armoires des Bruny, XVIII^e siècle.

PLAN 3

L'élargissement de la route départementale ne modifia pas l'aspect général de la place du château. Cependant elle permit d'ouvrir le passage vers le nord. On remarque aussi une probable réduction de la longueur des douves à l'axe.



Extrait du plan cadastral napoléonien, 1837, avec plan projet d'élargissement de la route départementale n°12

PLAN 4

L'urbanisation et l'étalement urbain transforma les abords du château, avec le comblement d'une partie des douves et la construction d'un nouveau lotissement pavillonnaire suivant le tracé du grand canal.



Extrait du plan cadastral napoléonien, 1837, avec extrait cadastre aujourd'hui.

ICONOGRAPHIES ANCIENNES

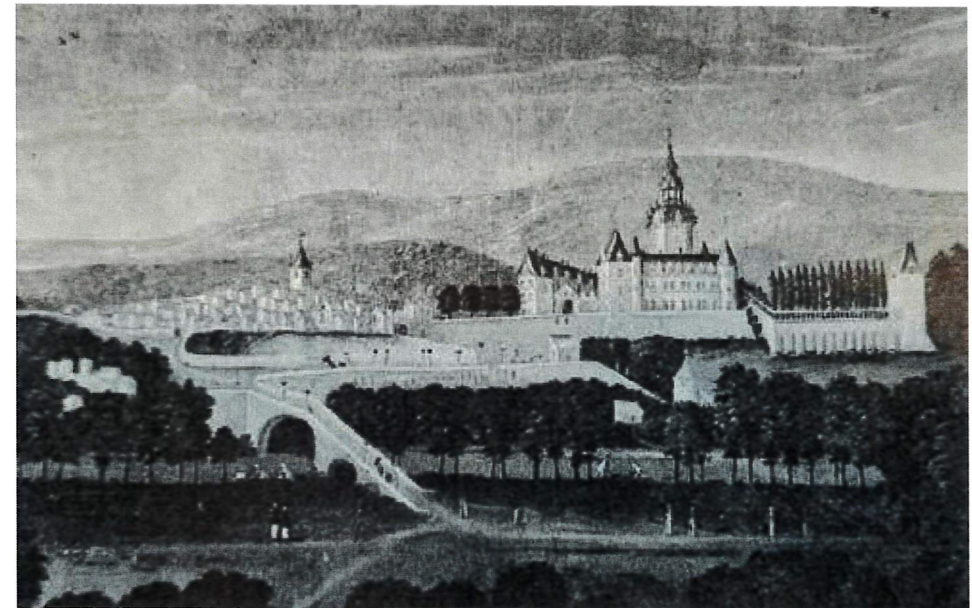
Sur cette image il s'agit de la vue de la grande façade du château de La Tour d'Aigues du côté du pont-levis. Cette peinture illustre l'état de la place du château au XVII^e siècle et ses fonctions.

A noter : clôture du jardin, reste du mur du vieux portail, muret bordant les douves.

Elle met en évidence le rapport du château à la place située au sud. La place est aujourd'hui transformée en parking.

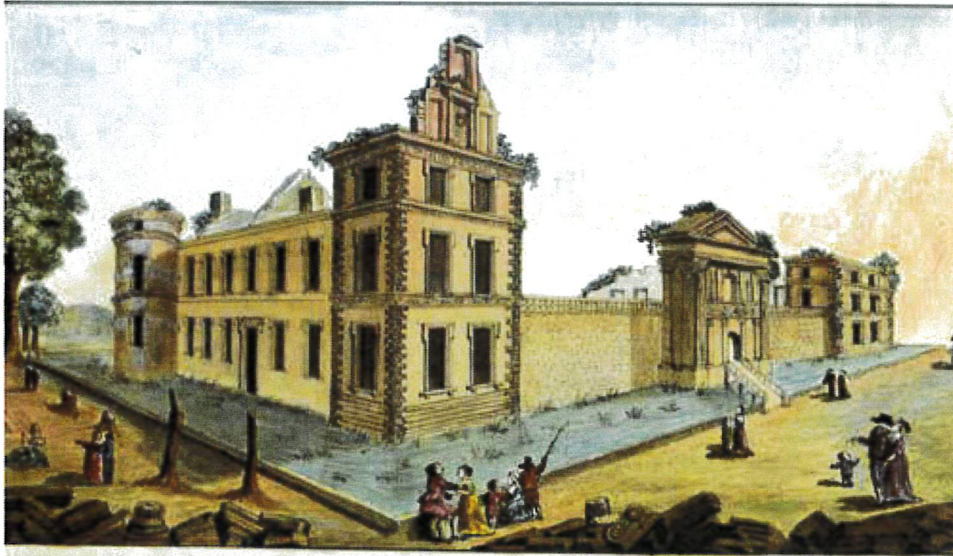


Peinture sur toile, XVII^e siècle (BM Aix, Est A 1).



Peinture sur toile, XVII^e siècle ?

Sur cette vue ancienne du château prise de l'Est, la place entre le village et le château se distingue par la présence d'arbres de haute tige.



perspective des ruines du Château de la tour d'aigue prise le 2 février 1797.

Sur la perspective de la grande façade sud du château en ruine prise en 1797, les douves entourées de parapet sont représentées avec de l'eau. On remarque aussi les pierres et morceaux de colonnes provenant probablement des ruines du château en premier plan.

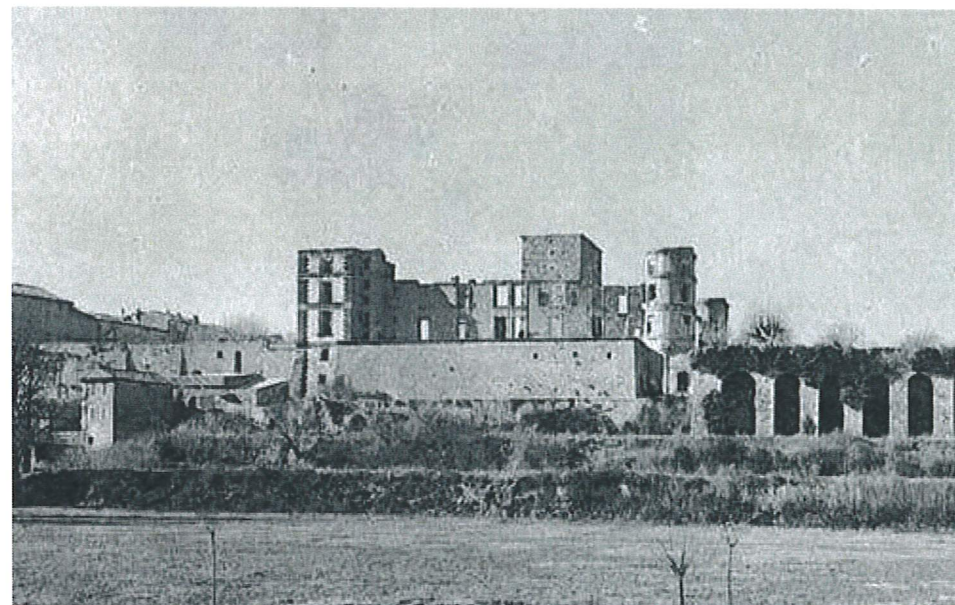


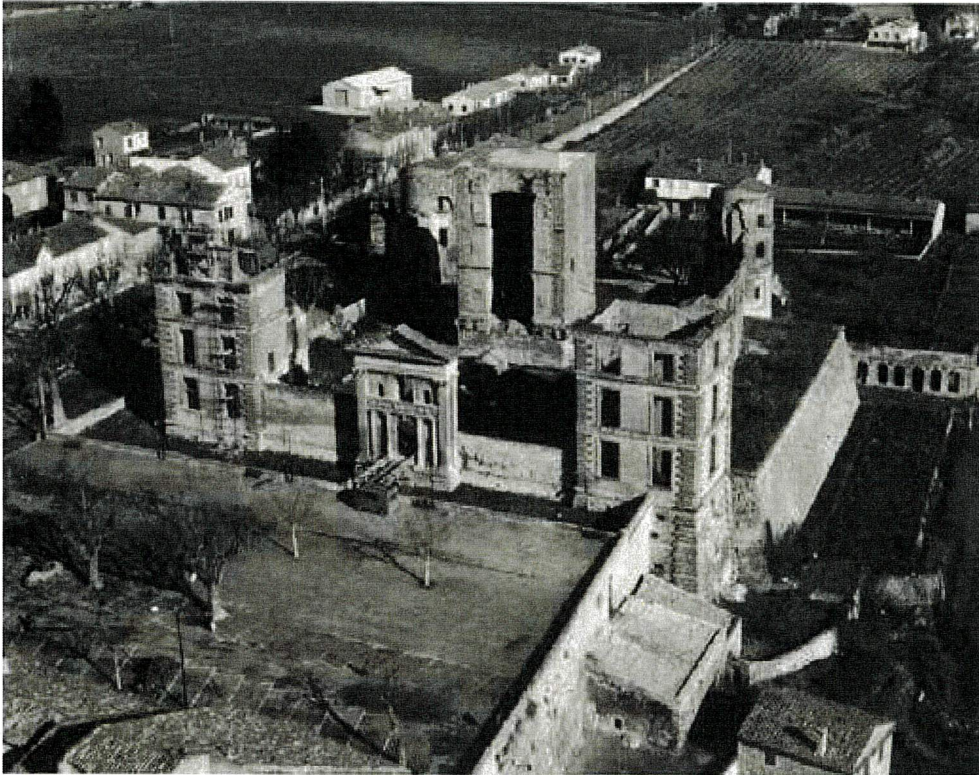
Cette perspective des ruines du château vue depuis l'est, montre les jardins situés en contrebas du château. On remarque la représentation des moulins et le dessin des façades en face du château.

Ci-contre, une photographie des ruines du château avant les campagnes de consolidation XX^e. On note la présence de jeunes arbres et bancs présents sur la place, montrant ce qu'était cet espace avant sa transformation en parking. Aussi, le parvis du château est délimité par une bordure et une différence de niveau, encore existants aujourd'hui.



Sur cette photographie, prise de l'est sur les ruines du château avant les campagnes de consolidation du XX^e, on note l'absence des jardins en contre bas. Puis au niveau de la place peu d'arbres sont visibles sur cette vue.





Sur la photographie aérienne, prise dans les années 70 ci-contre, on découvre la place en transformation, plus de bancs, un découpage de la place en trois parties : du stationnement côté village, un espace libre planté et le parvis du château toujours délimité par la bordure. Les douves sont en partie comblées.

ANALYSE URBAINE

A la suite de l'histoire de la commune et de la place Jean Jaurès évoquant les grands principes d'évolution du territoire, l'étude se concentre à présent sur les caractéristiques urbaines (tissu urbain, réseau viaire) présent aujourd'hui.

Premièrement, il s'agit de comprendre la persistance des tracés urbains dans l'évolution de la commune, puis plus précisément la description des caractéristiques du tissu urbain (typo-morphologie urbaine et réseau viaire)

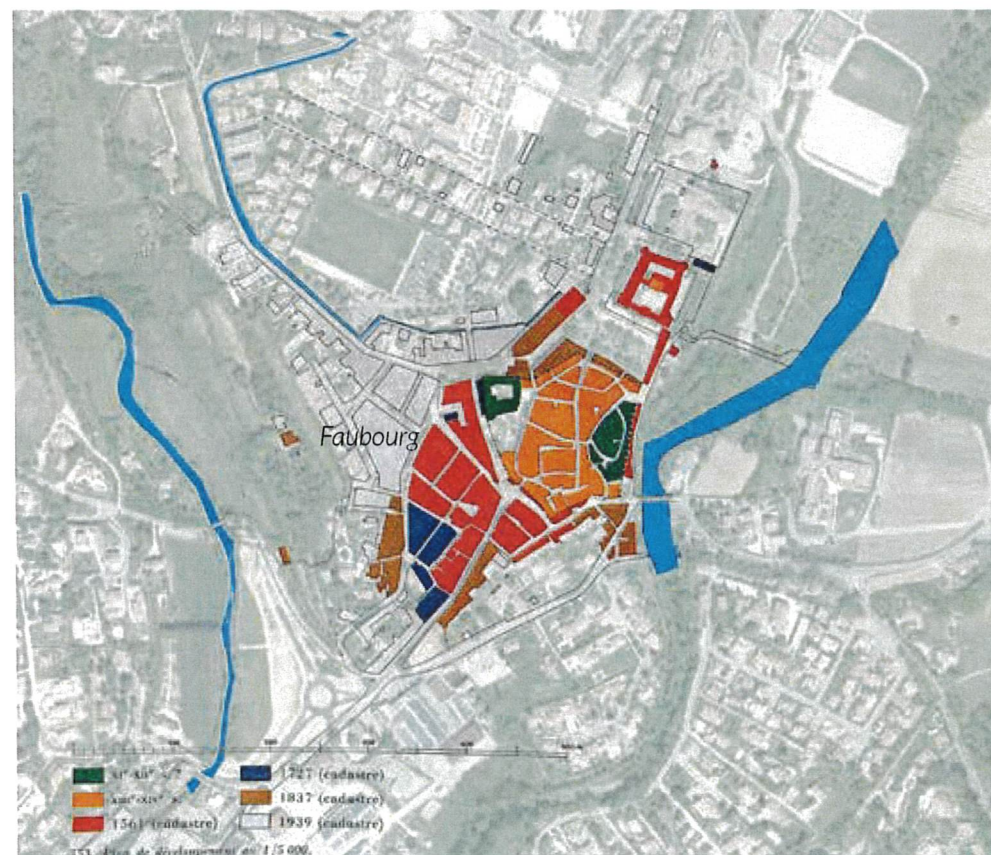
TRACÉS URBAINS PERSISTANTS

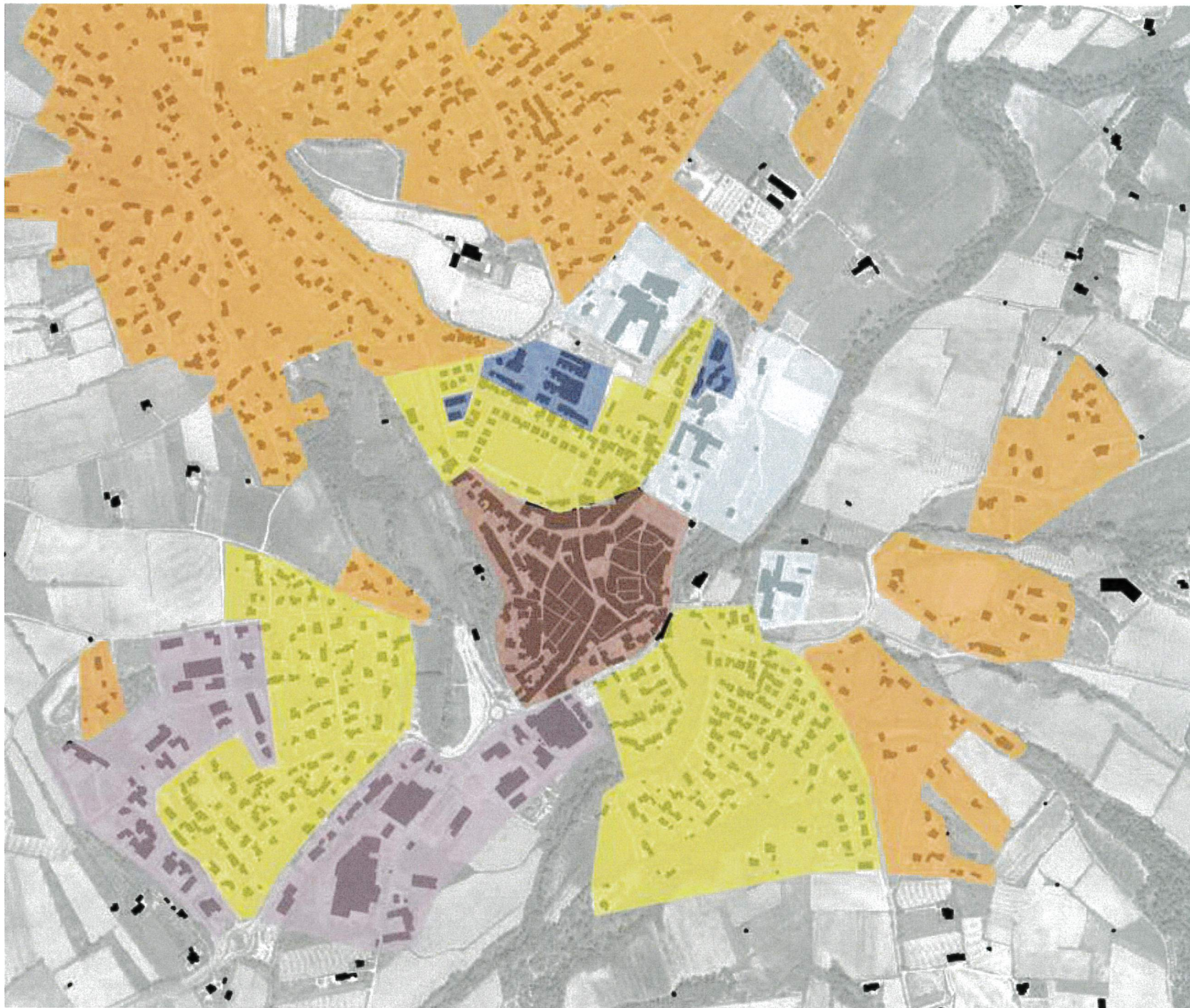
Sur l'image ci-après, le plan de développement superposé à la photographie aérienne du village montre l'évolution du bâti, des premières constructions à 2018 (prise de vue photographie aérienne).

Par sa situation en bord de falaise, le village de La Tour d'Aigues s'est développée majoritairement du sud-ouest au nord-ouest encerclant le village médiéval. Les premières constructions comprenaient la place forte des comtes de Forcalquier et l'Église de Notre-Dame de Romégas datant du XI-XIIe siècle. L'emprise du village médiéval est encore visible aujourd'hui à travers son bâti dense et ses ruelles étroites s'établissant au XIIIe et XIVE siècle entre l'Église et la place forte. Le bourg était autrefois entouré de remparts. L'unique construction se trouvant en dehors des remparts à cette période était le donjon du château au nord du village, séparé par un vallon (l'actuelle place Jean Jaurès). Cet isolement a permis une extension de l'emprise du château à partir du XVIe siècle, notamment à travers des aménagements paysagers importants stoppant le développement du village vers le nord et l'ouest.

A l'ouest les étangs ont été asséchés pour la création d'un grand canal bordé d'arbres. On retrouve les traces aujourd'hui au travers du parcellaire d'une zone pavillonnaire. Au nord-est, l'aménagement de jardins architecturés en terrasse, agrémentés de bassins, on laissé place à des équipements publics.

Ce ne sera qu'à partir du XXe siècle que le village peut s'étendre vers le nord et l'ouest, avec la suppression du grand canal et l'élargissement de la route départementale traversant le village. Enfin, l'urbanisation se poursuit dans les plaines au Sud-Est et Sud-Ouest de façon dispersée.



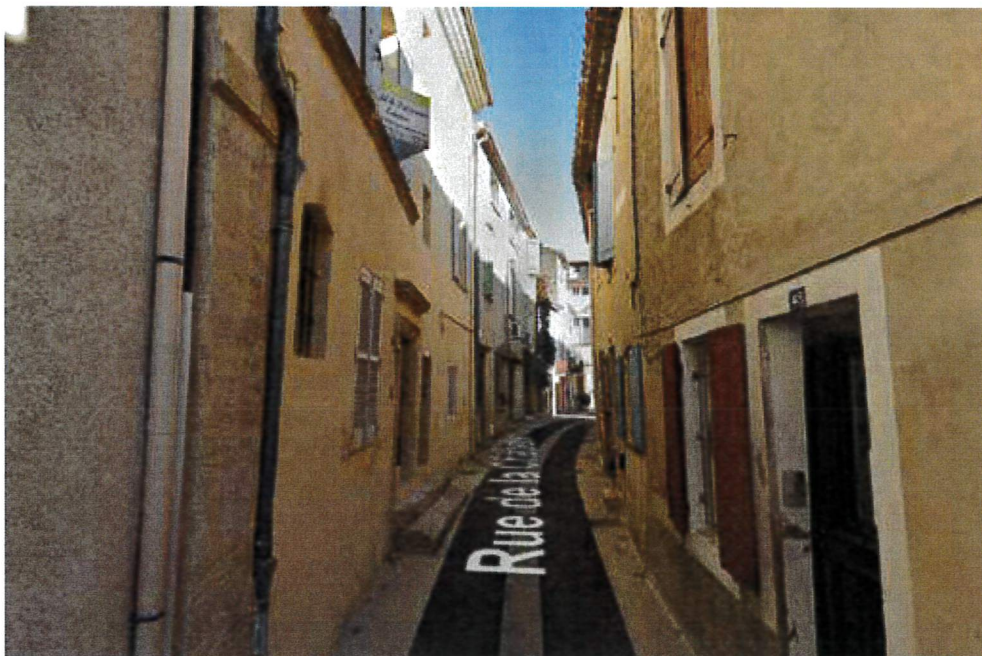


Typo-morphologie urbaine

- 1 - Tissu ancien
- 2 - Lotissement pavillonnaire
- 3 - Habitat individuel diffus
- 4 - Habitat groupé
- 5 - Bâti isolé
- 6 - Équipement
- 7 - Activités

0 200 m





1 - TISSU ANCIEN

Comme le présente le plan sur la page précédente, le tissu ancien concerne tout le village médiéval et les faubourgs. Il se caractérise par sa densité bâtie et ses ruelles étroites que l'on peut voir sur la photographie aérienne ci-dessus ainsi que la photo en haut à gauche. Le bâti se compose généralement de trois à quatre niveaux avec les façades en alignement sur rue sur l'ensemble du tissu ancien.

Les vides urbains, en tant qu'espace public, sont utilisés pour le stationnement des véhicules dans le centre ancien. C'est d'ailleurs le cas pour la place Jean Jaurès.

Majoritairement, les bâtiments sont occupés par des habitations mitoyennes. Pour ceux donnant sur les grands axes principaux (D956), les rez-de-chaussée sont occupés en partie par des commerces et autres services de proximité comme le montre la photo d'en bas. Notons que les activités commerciales se trouvent à proximité du centre ancien avec une forte fonction de chalandise. Cette spécificité apporte de nombreux atouts d'attractivité.



2 - LOTISSEMENT PAVILLONNAIRE

Une autre typologie que l'on trouve sur la commune est le lotissement pavillonnaire. Situé autour du tissu ancien, le tissu pavillonnaire s'organise selon un découpage d'anciennes parcelles agricoles. Ce découpage dispose une organisation orthogonale avec des voies rectilignes et des petites parcelles rectangulaires. C'est ce que l'on voit sur la photographie aérienne ci-dessus.

L'espace public est complètement dédié à la circulation et au stationnement des véhicules.

Les constructions à usage d'habitation sont généralement d'un ou deux niveaux et de forme cubiques. Elles s'implantent sur une des limites parcellaires (proche des voies de circulation) laissant un vide pour les espaces extérieurs privés à l'arrière ou à l'avant de l'habitation.





3 - HABITAT INDIVIDUEL DIFFUS

À contrario, on trouve aussi de l'habitat individuel diffus. Cette typomorphologie s'est étendue au nord-ouest et sud-est du village s'implantant soit sur le relief, soit dans les plaines agricoles.

Si l'on regarde la photographie aérienne ci-dessus, on constate que la composition est plus aléatoire avec des voies d'accès sinueuses et des implantations de bâti dans des directions différentes. Les constructions sont de un ou deux niveaux et de volumétries variables.

Hormis les voies d'accès aux habitations, aucun espace public n'est présent dans ce tissu. Ces chemins sont souvent de propriétés privées.

On peut aussi constater entre la photographie aérienne et la photo en bas que la végétation est très présente dans ce tissu à la différence des deux précédents. Elle sert de clôture et permet d'occulter la vue sur les propriétés privées.



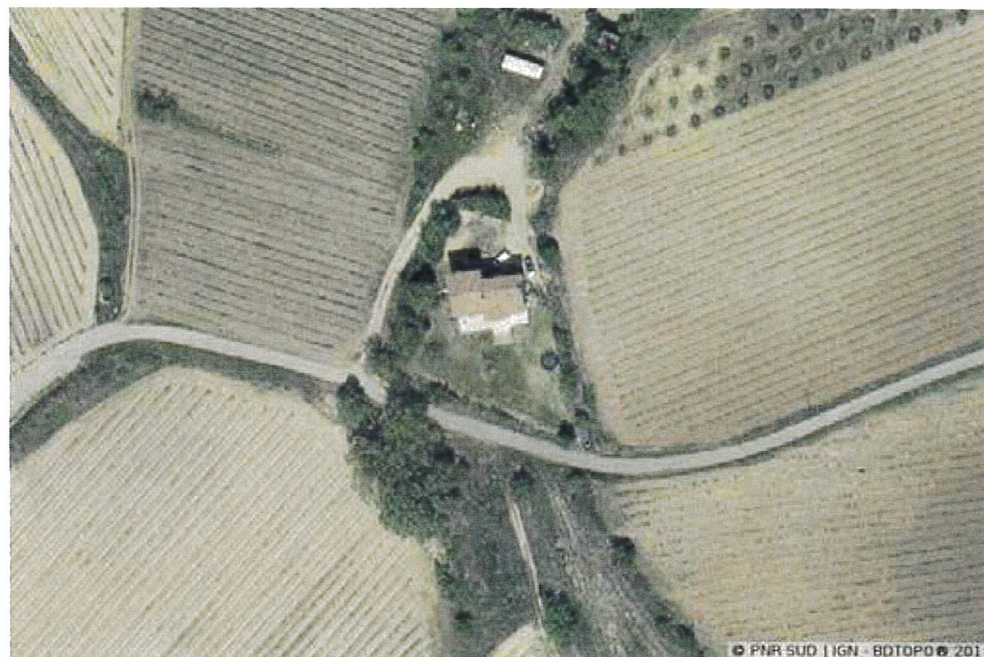
4 - HABITAT GROUPÉ

Ce type de tissu est peu présent sur la commune. Il s'est implanté de manière ponctuelle au nord du centre ancien. Les premières opérations de ce type étaient des barres d'immeuble montant sur quatre niveaux, comme le montre la photo d'en haut.

Plus récemment, l'habitat groupé a prit une nouvelle forme avec un bâti sur deux niveaux et des espaces extérieurs privatifs en rez-de-chaussée.

On remarque toutefois des similitudes dans les deux types de construction, à savoir les emplacements de stationnement. Les espaces extérieurs ne semblent avoir qu'une seule destination : le déplacement des véhicules.

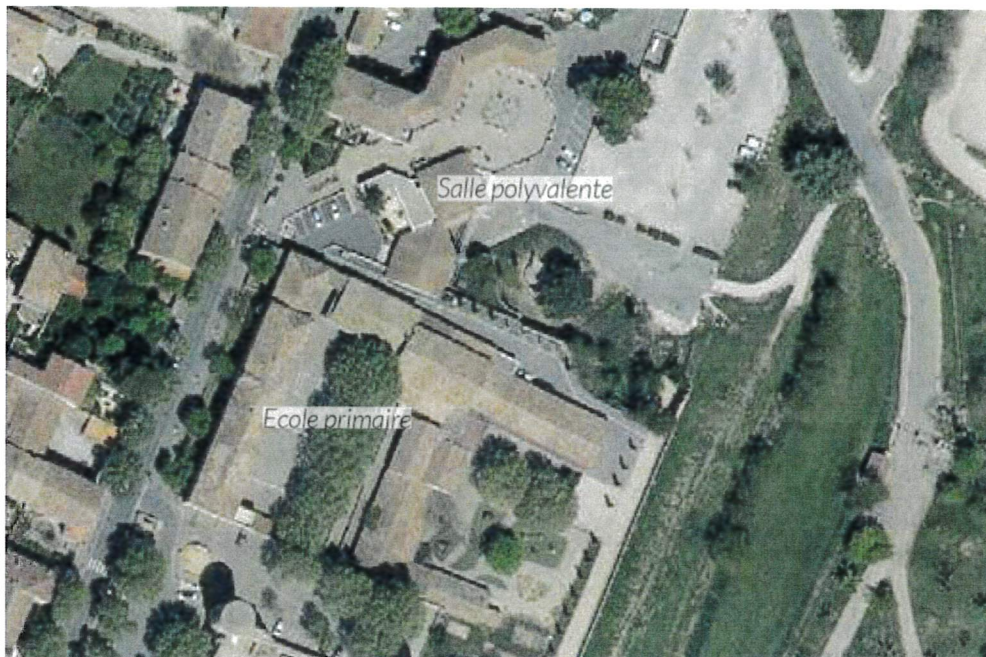




5 - BÂTI ISOLÉ

De plus en plus rare sur la commune du fait de l'étalement urbain, le bâti isolé fait référence aux anciennes bastides ou encore constructions à vocation agricole (fermes, cabanons). Ces constructions sont aujourd'hui éparpillées sur la commune à proximité de l'habitat individuel diffus.

Sa principale caractéristique est son rapport au paysage. Entouré de champs, le bâti isolé s'aperçoit ponctuellement à travers les plaines viticoles par la présence d'une végétation plus dense.



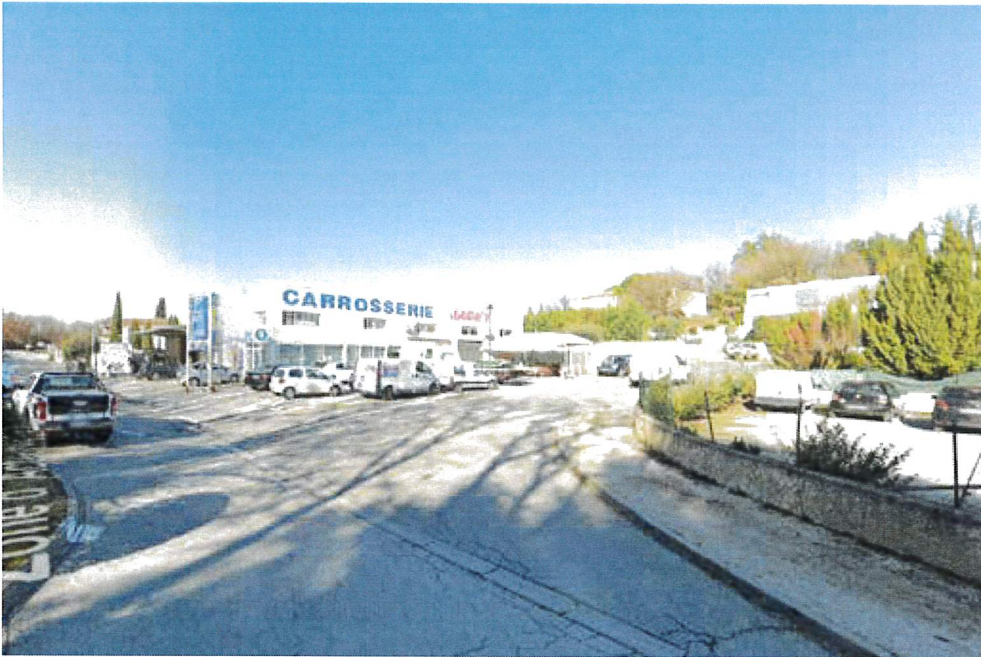
6 - ÉQUIPEMENTS

Les équipements de la commune se sont implantés au nord du village. La surface et l'emprise sur la parcelle sont souvent importantes. En exemple, la photo aérienne ci-dessus montre l'école primaire ainsi que la salle polyvalente du Pays d'Aigues.

Ils sont caractéristiques des aménagements réalisés dans les années 80 avec ici une architecture néo-régionaliste.

Les volumes sont adaptés à la fonction et à l'échelle de la commune. Ces équipements nécessitent du stationnement, de l'accessibilité depuis le village et depuis les communes aux alentours.





7 - ZONE D'ACTIVITÉ

Enfin, la commune comprend une zone d'activité. Située à l'entrée Sud du village, la zone d'activité s'est développée en partie le long de la route départementale avant de s'étendre plus à l'Est.

Cette zone regroupe des activités commerciales, de service ou encore d'artisanat. Les bâtiments sont de volumes importants sur de grandes parcelles. Le tissu est organisée selon les besoins (accès, stationnement etc...).



Le réseau viaire

- 1 - voies principales structurantes
- 2 - voies secondaires structurantes
- 3 - voies dessertes communales
- 4 - voies dessertes village
- 5 - autres voies



RÉSEAU VIAIRE

On distingue quatre niveaux de voirie sur la commune:

- 1- L'axe principale qui traverse le village, la D956 de Pertuis à Grambois.
- 2- Les axes secondaires structurants comme la D120 à l'ouest et la D135 relient la commune au reste du territoire.
- 3- Un réseau de dessertes communales dans le village.
- 4- Les rues au coeur du village (dans le centre ancien), certaines encore aujourd'hui accessibles aux véhicules.

A proximité de la place Jean Jaurès, les travaux d'élargissement de la route départementale D956 ont permis d'avoir des trottoirs plus larges ainsi que des emplacements de stationnement donnant l'accès directement aux commerces du village. Cet axe principal est mis en valeur par l'alignement d'arbres boulevard de la République.

Les axes secondaires en direction de la périphérie du village se caractérisent par leur axe de circulation, du stationnement sur un côté, le trottoir planté de l'autre pour les voies les plus proches du village. Plus on s'éloigne du centre du village, plus les voies deviennent uniquement des axes de circulation.

Enfin, les rues du centre sont plus pittoresques. Au sol, tout est au même niveau cheminant à travers la densité bâtie. Une zone où il n'y a pas de distinction entre l'espace pour le piéton et le véhicule mis à part dans le traitement du revêtement du sol.

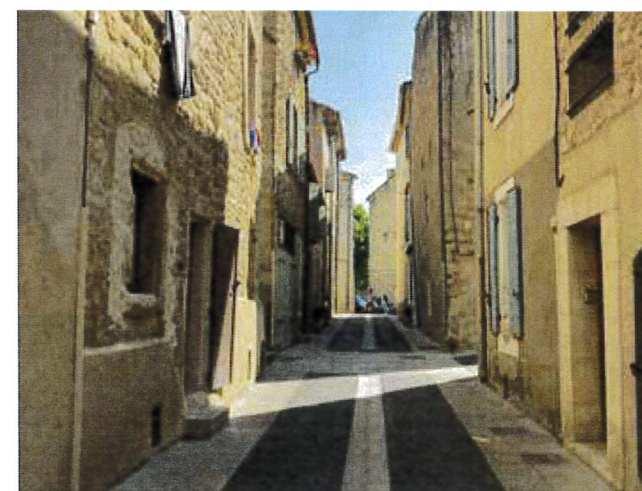
Prise de vue boulevard de la République traversant le village: voie large bordée par deux trottoirs de chaque côté. On note l'alignement des arbres en bordures de voie.



Prise de vue Rue du Parc : voie plus étroite avec du stationnement d'un côté, trottoir de l'autre. La séparation du cheminement piéton de la route est marquée par des arbustes.



Prise de vue Rue Nationale : ruelle du centre ancien accessible aux véhicules. La délimitation cheminement piéton / véhicule se fait par le revêtement de sol.



PLAN LOCAL D'URBANISME - ORIENTATIONS

La commune de La Tour d'Aigues est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé par délibération en date du 12 octobre 2018.

Le PLU fixe les orientations d'aménagement et de développement du territoire communal. La stratégie d'aménagement et de développement s'articule autour de 3 axes pour lesquelles sont définies des orientations (Projet d'Aménagement et de Développement Durable -PADD- disponible en annexe):

AXE 1 : PROGRAMMER UN DÉVELOPPEMENT URBAIN MAÎTRISÉ ET ÉQUILIBRÉ ENTRE HABITAT ET ACTIVITÉS

- O1. Projeter une croissance démographique raisonnable en adéquation avec l'identité villageoise de la Tour d'Aigues et la capacité des équipements publics existants;
- O2. Poursuivre un développement modéré en favorisant une densification structurée dans l'enveloppe urbaine pour contenir l'étalement urbain;
- O3. Diversifier l'offre en logements pour assurer l'essor d'une mixité sociale et générationnelle;
- O4. Adapter le développement urbain aux risques naturels;
- O5. Maintenir le dynamisme économique local et développer les emplois sur la commune
- O6. Pérenniser l'agriculture et particulièrement la culture du vignoble en tant que ressource économique majeure;
- O7. Maîtriser les énergies par une incitation à la réalisation de constructions économes et le développement encadré des énergies renouvelables;
- O8. Améliorer le réseau téléphonique et favoriser le développement des communications numériques (fibre optique)

AXE 2 : REQUALIFIER LE CENTRE-BOURG EN VUE D'AMÉLIORER SA FONCTIONNALITÉ ET SON ATTRACTIVITÉ ;

- O9. Réinvestir le centre ancien par la réhabilitation des logements vacants ;
- O10. Affirmer l'attractivité du centre-bourg par le maintien des commerces et services de proximité ;
- O11. Apaiser et revaloriser le cœur de village en redonnant la priorité aux piétons et à l'espace public ;
- O12. Connecter les deux rives de l'Eze et valoriser l'Ourgouse;

AXE 3 : PRÉSERVER ET VALORISER LES RICHESSES NATURELLES, AGRICOLES ET PATRIMONIALES TOURAINES, GÉNÉRATRICES D'UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ ET D'UNE ACTIVITÉ TOURISTIQUE.

- O13. Maintenir et conforter les éléments constitutifs de la Trame Verte et Bleue (TVB)
- O14. Permettre les usages récréatifs de pleine nature mettant en valeur les éléments naturels du territoire;
- O15. Préserver le terroir agricole et le mettre en exergue par une valorisation touristique;
- O16. Conforter la qualité paysagère du territoire;
- O17. Sauvegarder les éléments d'intérêt patrimoniaux;

PLAN LOCAL D'URBANISME - ZONAGE

Le territoire de la commune de la Tour d'Aigues couvert par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est divisé en différentes zones, qui peuvent comporter des sous-secteurs spécifiques.

Le secteur qui concerne la place Jean Jaurès et les abords du château sont en zone UA (voir plan ci-contre).

ZONES URBAINES (U)

- Zone UA : zone d'habitat, d'activités et de services dans laquelle le bâti est implanté en ordre continu. Elle correspond à l'ensemble du vieux village construit sur une terrasse alluviale dominant la confluence de l'Eze et de l'Ourgouse.

- Zone UB : premières extensions du village composées d'habitat et d'équipements publics.

- Zone UC : zone urbaine de plus faible densité, extensions périphériques composées majoritairement de maisons individuelles, au niveau des quartiers de la Ferrage, des Prés Neufs, de Coste-Gaye, de l'Ourgouse et de Saint Roch.

Sous-secteurs UCa : ces sous-secteurs correspondent à des lotissements plus densément bâtis : la Ferrage, Marcel Pagnol, les Vieilles Vignes et les Prés Neufs.

- Zone UD : secteurs situés aux extrémités de la tâche urbaine, aux possibilités de densification réduites du fait de l'absence de réseaux publics (assainissement, électricité...) et d'aménagements de l'espace public. Certains secteurs présentent également des conditions physiques contraignantes (topographie...).

- Zone UE : zone contigüe au centre ancien destinée à accueillir de petites industries et des entreprises artisanales en entrée Sud du village.

Sous-secteur UEa : Secteur identifiant des activités existantes en entrée Nord du village, soumises à des prescriptions architecturales particulières.

- Zone UF : zone située au Sud du village réservée à des activités économiques et équipements publics. Elle comporte, dans le quartier du Revol, deux secteurs

Sous-secteur UFa : Partie Ouest du plateau de la zone d'activités du Revol (excluant les entrepôts). Une partie de la zone est soumise à une compatibilité avec l'OAP n°6.

Sous-secteur UFb : Partie Est du plateau de la zone d'activités du Revol (excluant les entrepôts et l'industrie).

ZONES A URBANISER (AU)

- Zone 1AU : zone à urbaniser à court terme sur le secteur du Plan, dont l'urbanisation est soumise à une compatibilité avec l'OAP n°1. Cette zone est destinée à accueillir des constructions à vocation d'habitat.

- Zone 2AU : secteurs de la commune dont l'urbanisation à vocation principale d'habitat est conditionnée à la réalisation d'une ou plusieurs opérations d'ensemble et à une modification/révision du PLU. L'urbanisation de ces secteurs est soumise à une compatibilité avec les Orientations d'Aménagement et de Programmation n°2, 3, 4, 5, dont la constructibilité est dépendante de différents facteurs :

- OAP n°2 - Stade Yves Garcin : ouverture à l'urbanisation conditionnée par le déplacement du stade municipal en rive Est de l'Eze.

- OAP n°3 - Boulevard de Verdun : ouverture à l'urbanisation conditionnée par la création de la voie de liaison entre la RD956 et la RD120.

- OAP n°4 - Chemin du Long Mur : ouverture à l'urbanisation conditionnée par la desserte par le réseau public d'assainissement.

- OAP n°5 - Chemin des Amélie : ouverture à l'urbanisation conditionnée par la desserte par le réseau public d'assainissement et la réalisation de la voie de liaison entre la RD956 et la RD120.

- Zone 2AUF : secteur d'extension de la zone économique du Revol à moyen/ long terme. L'urbanisation de cette zone destinée aux activités artisanales et tertiaires est soumise à une compatibilité avec l'OAP n°6 et conditionnée à une modification/révision du PLU.

ZONES AGRICOLES (A)

- Zone A : secteurs de la commune à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. Au sein de cette zone agricole ont été identifiés au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme et reportés au plan de zonage des bâtiments de caractère architectural exceptionnel (bastide, château, commanderie...) dans lesquels la restauration du bâti à usage d'habitation est autorisée. La zone est composée de deux sous-secteurs:

- Ah : Secteurs de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) correspondant aux bastides de Malafaire, de la Fayance et de la Castelette. L'objectif est de permettre l'aménagement et l'extension des bâtiments existants dans le cas de leur changement de destination vers une activité hôtelière.
- Ap : Zone agricole à protéger de par son intérêt paysager face au château.

ZONES NATURELLES (N)

- Zone N : secteurs à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels. Au sein de cette zone naturelle ont été identifiés au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme et reportés au plan de zonage des bâtiments de caractère architectural exceptionnel (bastide, château, commanderie...) dans lesquels l'aménagement du bâti à usage d'habitation est autorisé.

La zone naturelle comporte des sous-secteurs et des Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) qui sont les suivants :

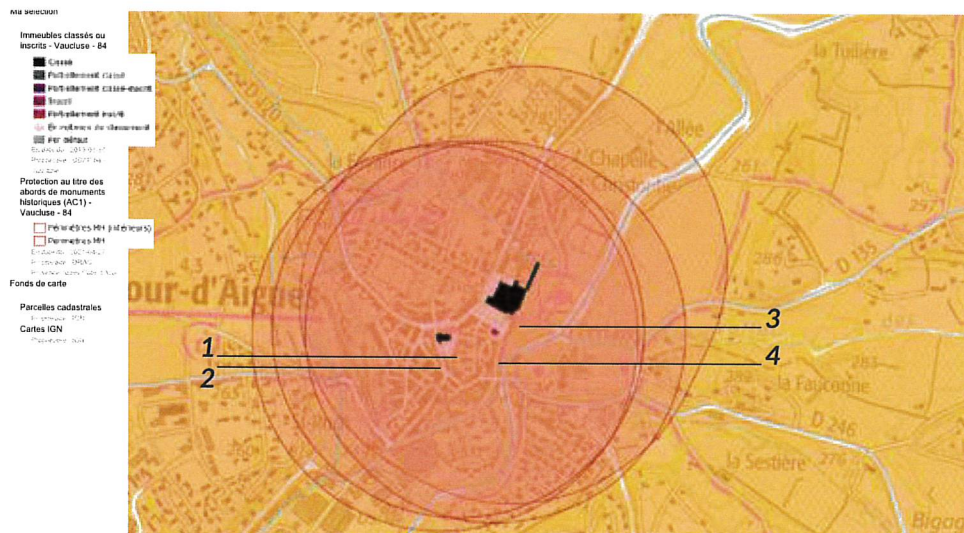
- Nc : STECAL correspondant au camping communal.
- Nd : STECAL identifiant le pôle environnement et valorisation existant.
- Nj : sous-secteurs destinés à accueillir des jardins familiaux.
- Npa : STECAL destiné à accueillir un parc accrobranche de gestion intercommunale.
- Ns1 : sous-secteur destiné à accueillir un espace de loisirs communal avec parcours santé.
- Ns2 : STECAL destiné à accueillir le stade municipal lors de sa délocalisation.

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Par ailleurs la commune est couverte par des servitudes d'utilité publique (voir plan et tome VII du Plan Local d'Urbanisme). Sur le plan ci-dessous, on note quatre périmètres de servitudes de protection des monuments historiques classés ou inscrits (AC1) concernant le site de projet. Il conviendra de consulter l'Architecte des Bâtiments de France avant une demande de travaux.

Les monuments concernés par les servitudes sont :

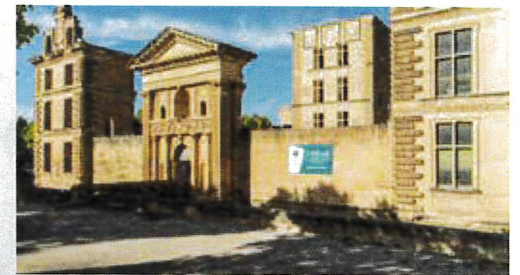
- 1 - Maison noble. Appartement de M. Calmon. Inscrit par arrêté du 11 octobre 1929 ;
- 2 - Eglise paroissiale Notre-Dame de Romegas. Classé par arrêté du 5 décembre 1984 ;
- 3 - Ancien château. Parties subsistantes du château (à l'exception des caves) y compris les dépendances, la glacière et les terrasses. Classé par arrêté du 21 décembre 1984 ;
- 4 - Maison d'Estienne du Bourguet, en totalité. Inscrit par arrêté n°98-384 du 18 novembre 1998 ;



1 - Maison noble.



2- Eglise Notre-Dame de Romegas.



3- Château de La Tour d'Aigues.



4- Maison d'Etienne de Bourguet.

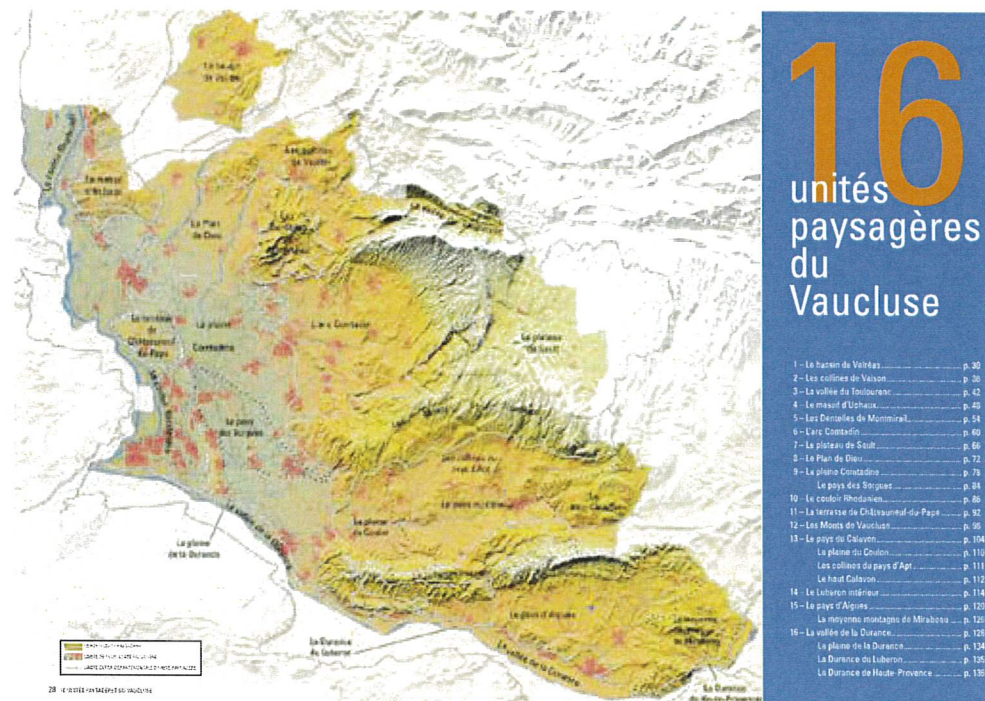
ANALYSE PAYSAGÈRE

IDENTITÉ PAYSAGÈRE - ATLAS DES PAYSAGES DE VAUCLUSE

Pour qualifier l'identité paysagère de la commune, on propose de faire référence à l'Atlas des paysages de Vaucluse, édité par le département en 2013.

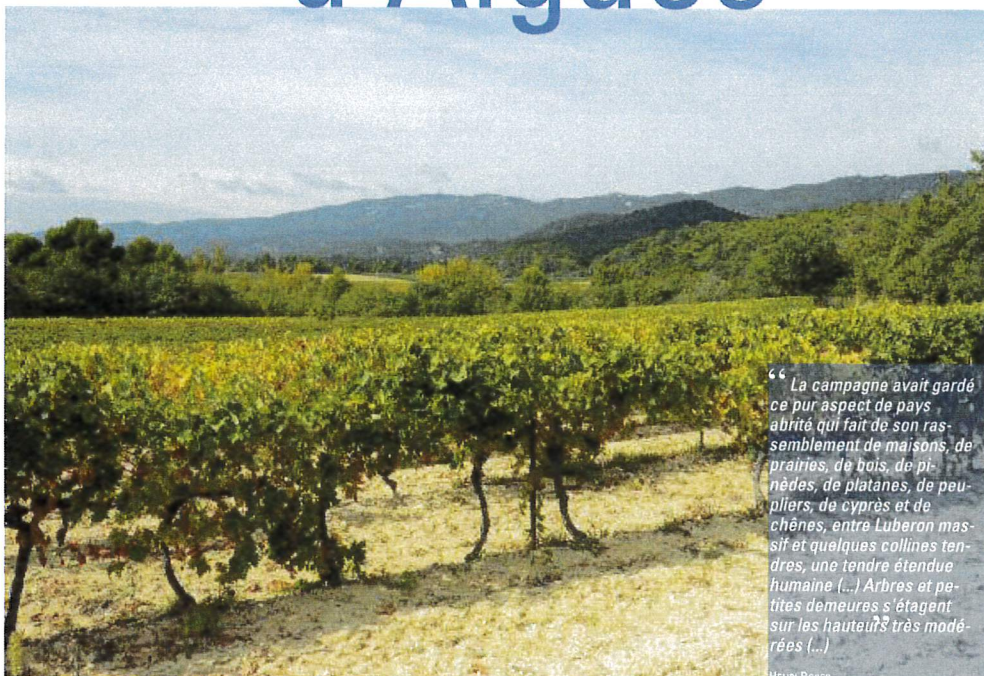
L'atlas des paysages de Vaucluse identifie sur son territoire 16 unités paysagères. La commune de La Tour d'Aigues fait partie du paysage du Pays d'Aigues.

Le paysage du Pays d'Aigues, au sud du département, regroupe l'ensemble du territoire situé entre le massif du Luberon et la Durance. Il se caractérise par son territoire agricole avec une forte présence de vignes et vergers. Mais aussi des collines boisées soulignant les ondulations de la topographie ainsi que de nombreux ruisseaux qui se démarquent par leur dense végétation. A travers ce territoire vallonné se déploie des routes de campagne laissant découvrir les petits cabanons de vigne, les bastides provençales et leur alignement de cyprès ainsi que les villages perchés.





Le pays d'Aigues



LA GRÈTTE - FÉVRIER D'AIQUES

« La campagne avait gardé ce pur aspect de pays abrité qui fait de son rassemblement de maisons, de prairies, de bois, de pinèdes, de platanes, de peupliers, de cyprès et de chênes, entre Luberon massif et quelques collines tendres, une tendre étendue humaine (...) Arbres et petites demeures s'étagent sur les hauteurs très modérées (...) »

Hervé Rognon

- Ansouis
- La Bastide-des-Jourdans
- La Bastidonne
- Beaumont-de-Pertuis
- Cabrières d'Aigues
- Cadenet
- Cucuron
- Grambois
- Lauris
- Lourmarin
- Mérindol
- La Motte d'Aigues
- Mirabeau
- Pertuis
- Peypin d'Aigues
- Puget-sur-Durance
- Puyvert
- Saint-Martin-de-la-Brasque
- Sannes
- La Tour d'Aigues
- Vaagnes
- Villelaure
- Vitrolles-en-Luberon

Une ligne de collines et une zone plus montagneuse à l'est, séparant la Durance du Luberon, délimitent un petit bassin vallonné, à l'agriculture diversifiée. Ce pays des anciens Vaudois, historiquement rattaché au diocèse d'Aix, constitue l'avant pays sud du Luberon.

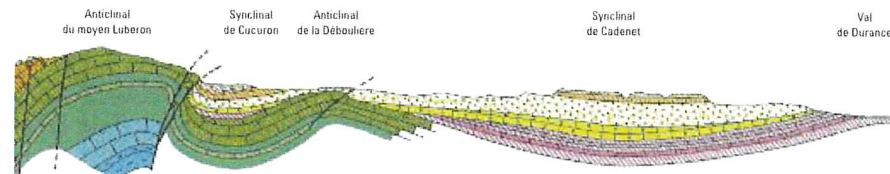
Une habitante de La Tour d'Aigues parle de la vigne pour évoquer « un mélange d'odeurs et d'émotions poétiques ». Dans le même registre, un autre habitant perçoit « la diversité des couleurs de l'agriculture ».

Le Luberon apparaît pour certains comme « grand et sauvage » et pour d'autres comme « un relief adouci ». La végétation est perçue comme sèche

« la garrigue », « de petits massifs », « des pins » et le romarin, et avec également des « plantes sauvages » telle que la roquette et l'asperge sauvage. Un élu met l'accent sur un synclinal particulièrement remarquable au nord du village. Un autre fait référence « au massif des trois frères » et aux ripisylves de la Durance.

EXTRAIT DE L'ÉTUDE SPÉOLOGIQUE RÉALISÉE À LA MOTTE D'AIQUES (2011)

UN VASTE SYNCLINAL



COUPE DE M. LUGUILLÉ, GUIDE GÉOLOGIQUE DU LUBERON, PAR LUBERON, ÉDITIONS BRGM, 1998

À partir de Mérindol à l'Ouest, l'espace entre Luberon et Durance s'élargit. Au Sud de l'anticlinal du Luberon, la vallée de la Durance correspond à un très vaste synclinal affecté de nombreux plis secondaires. Une ligne de collines entre Lauris et Pertuis délimite la vallée de la Durance et son arrière pays : le pays d'Aigues.

Le bassin de Cucuron forme un petit synclinal, la ligne de collines en arrière d'Ansouis est un deuxième synclinal mais perché. À l'Est, entre Èze et Durance, un plateau vallonné domine à près de 600 m (voir sous-unité).

- | | |
|-------------------------------|----------------|
| MIOCÈNE | CRÉTACÉ |
| Brèches, limons, conglomérats | Calcaires |
| Sables et molasse | |
| Molasse, marne et sable | |

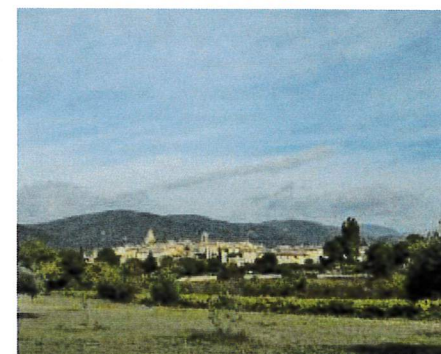
UN RÉCEPTACLE DES SOURCES DU LUBERON



L'AGUEBRUN - L'AGUEBRUN

C'est un bassin vallonné parcouru par de nombreux cours d'eau qui prennent leur source sur le versant sud du Luberon : ruisseau de Laval entre Cucuron et Cadenet, Marderic au pied d'Ansouis et Villelaure, l'Èze entre la Tour d'Aigues et Pertuis. L'Aiguebrun a un tracé tout à fait original : après sa traversée du Luberon il rejoint la Durance près de Lauris. Ce cours d'eau existait avant la formation de la montagne : c'est la surrection du Luberon qui a provoqué son enfoncement sur place.

UN LIEU DE POINTS DE VUE



LA MOTTE D'AIQUES

Le pays d'Aigues offre des perspectives visuelles majeures sur le Luberon mais aussi vers le sud sur la Sainte-Victoire et la chaîne de la Trévaresse.

UN RICHE PATRIMOINE



JARDINS DU CHÂTEAU - ANSOUIS

La concentration de châteaux, dans les villages ou isolés (château de Malconseil ou la Corrée), fait ici parfois penser à la vallée de la Loire. Fondés sur des vestiges du Moyen-Âge, leur architecture Renaissance s'est d'ailleurs inspirée parfois de celle du Nord de la France. Ces bâtiments imposants par leur taille, leur implantation et la qualité de leur architecture, marquent fortement ce pays. Le château d'Ansouis et son parc en terrasse est particulièrement remarquable, de même que ceux de La Tour d'Aigues (vestiges très imposants) et de Lourmarin. Le patrimoine bâti est aussi riche de bastides isolées, temples, fontaines.

UN PAYS TOURNÉ VERS LE SUD



LA CORRÉE - LOURMARIN

On ressent dans l'architecture l'influence méridionale de la basse Provence et la proximité d'Aix : les bastides offrent des façades aux nombreuses et larges ouvertures côté sud. Les fermes et demeures sont souvent entourées d'un bouquet d'arbres remarquables. L'histoire de la présence des Vaudois est encore perceptible à travers les temples présents dans les villages et les traces des vieux villages incendiés en 1545.

Les structures paysagères caractéristiques

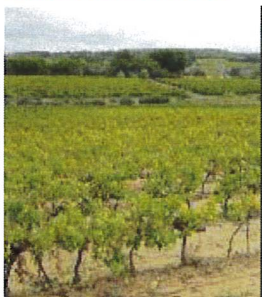
LES COLLINES BOISÉES



CABRIÈRES-D'AIGUES

Au cœur de ce bassin, de nombreux petits bois soulignent les ondulations de la topographie.

UNE FORTE PRÉSENCE DE LA VIGNE



CABRIÈRES-D'AIGUES

Le territoire est largement mis en valeur par l'agriculture. La vigne occupe une place prépondérante, favorisée par l'appellation d'origine contrôlée Côtes du Luberon.

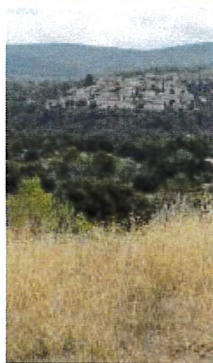
LES NOMBREUX VERGERS



LES GRANDES TERRES - VAUGUES

En complément de la vigne une certaine polyculture est encore présente avec les vergers de cerisiers, d'oliviers, et des parcelles de céréales. La taille des parcelles varie suivant les cultures.

LES VILLAGES PERCHÉS



GRANDES TERRES

Les villages sont groupés, accrochés sur le versant sud du Luberon, comme Cabrières-d'Aigues ou perchés sur les reliefs secondaires tel Ansois. Les safres du miocène (grès tendres) affleurent sur de vastes surfaces et forment ces tertres sur lesquels les villages ont été bâtis.

Les alignements de platanes structurent les entrées et les tours de villages, en lieu et place des anciennes lices des remparts.

LES VERSANTS BOISÉS



LIMAILLE - LA BASTIDE-DES-JOURDANS

Les boisements couvrent le versant sud du Luberon et les collines au sud d'Ansois et autour de Mirabeau. La végétation s'étage suivant un gradient d'altitude : les chênes verts et les pins d'Alep couvrent les piémonts bien exposés, plus haut seul le chêne vert se développe associé au chêne blanc. La composition forestière est très différente de celle du versant nord du Luberon.

LES CABANONS DE VIGNE



PLAN DES REVIGNES - LA BASTIDE-DES-JOURDANS

Autrefois utilisés pour le travail viticole, les cabanons n'ont souvent plus de fonction et sont à l'abandon.

LES ROUTES DE CAMPAGNE



LA VÈGÈRE - CABRIÈRES-D'AIGUES

Le pays est à l'écart des grands axes qui empruntent la vallée de la Durance. La RD 27 traverse le pays d'Aigues d'est en ouest en reliant de nombreux villages. Trois passages permettent de rejoindre la vallée du Calavon en traversant le grand Luberon : la combe de Lourmarin vers Apt, la RD 33 par Vitrolles ou la RD 956 depuis La-Bastide-des-Jourdans.

Ces routes présentent un caractère champêtre, simple et modeste. Elles sont en relation directe avec les champs.

Des alignements de platanes agrémentent certains itinéraires routiers à l'exemple de la RD 973 entre Cadenet et Villelaure et la RD 956 vers la Tour-d'Aigues.

LES DOMAINES MARQUÉS PAR DES ARBRES REMARQUABLES

Des allées plantées d'arbres, platanes le plus souvent, marquent l'entrée des domaines.

Ces fermes et demeures sont souvent entourées d'un bouquet d'arbres remarquables : marronnier, tilleul, cèdre, magnolia. Leur présence marque cette unité.



LES RIPISYLVES SOULIGNENT LE TRACÉ DES RUISSEAUX

Elles apportent fraîcheur et contraste d'ambiance : une végétation spontanée au sein d'un paysage entretenu.

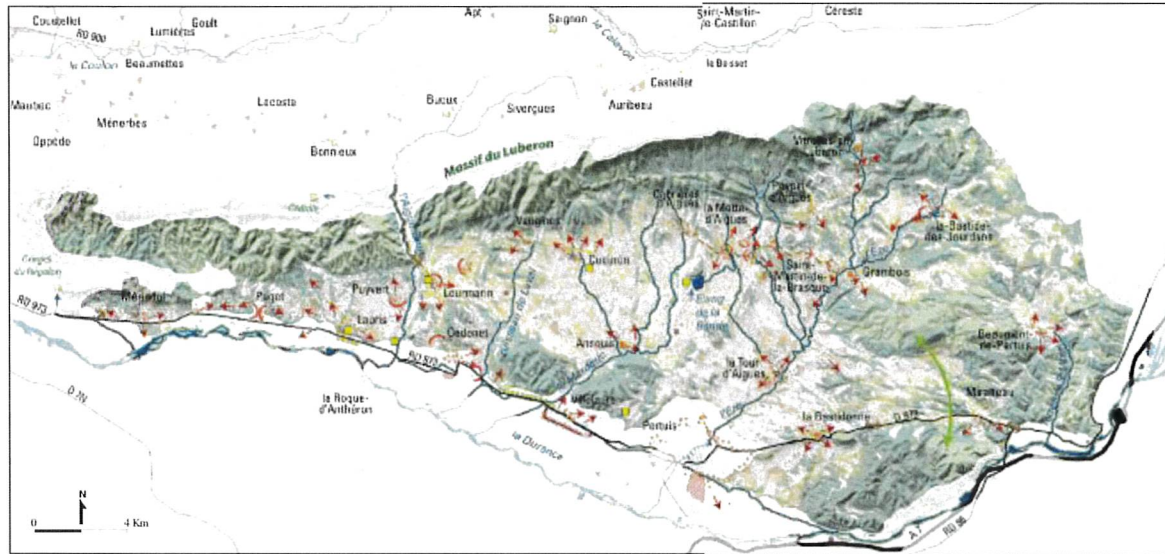


Un paysage vivant

ÉVOLUTIONS - ENJEUX PAYSAGERS

- forêt de feuillus
- forêt mixte
- forêt de conifères
- landes
- cultures sèches et de pentes
- prairies et cultures irriguées
- vergers et cultures diversifiées
- vignobles
- paysage des cours d'eau
- alignement d'arbres majeurs
- ligne de vue principale
- échangeur autoroutier
- itinéraire de qualité paysagère majeure
- basculement entre unités paysagères
- traversée urbaine des cours d'eau
- front urbain
- silhouette de village fortement perçue
- secteur de dispersion de l'urbanisation
- coupure d'urbanisation sous pression
- paysage dégradé ponctuel
- paysage soumis à une forte fréquentation touristique
- site de richesse paysagère
- corridor écologique à l'échelle du paysage
- carrière et son périmètre d'extension
- nouvelle infrastructure linéaire

La zone astérisquée est en dehors de l'unité paysagère traitée.



GERER DURABLEMENT LES STRUCTURES DU PAYSAGE ET L'OCCUPATION DES SOLS

La présence très forte du versant du Luberon dans le paysage rend sensible toute intervention sur les boisements. La gestion des coupes, l'aménagement de pistes et les ouvrages de défense contre l'incendie sont à intégrer du point de vue paysager. La protection contre l'incendie est un enjeu particulièrement prégnant dans la sous-unité de la moyenne montagne de Mirabeau. La réserve de biosphère Luberon-Lure, mise en place sur le périmètre du Parc Naturel dans le cadre du programme MAB de l'UNESCO, a classé l'ensemble du Petit Luberon en zone centrale, visant en priorité la protection de la richesse biologique. Les versants du Grand Luberon à l'Est sont en zone tampon (voir carte p. 115). Le réchauffement climatique apparaît comme un enjeu à anticiper dans le choix des orientations sylvicoles pour éviter des dépérissements massifs : les forestiers s'interrogent sur l'avenir des essences présentes.

L'activité agricole se maintient, même si on note la présence de quelques friches et de vergers à l'abandon. Le paysage s'est modifié avec le développement important de la vigne et la suppression de nombreux vergers. Suite à la réalisation de la déviation de la D973, une opération d'aménagement foncier est en cours sur la commune de Pertuis, afin d'améliorer les conditions d'ex-

ploitation tout en prenant en compte les structures paysagères présentes.

Les ripisylves ont été souvent réduites par les aménagements urbains et agricoles. Elles ne sont parfois plus lisibles dans le paysage comme un couloir continu ; de ce fait elles ont également une moindre valeur écologique. Leur préservation et leur reconstitution sont des enjeux d'avenir. Ces cours d'eau offrent une potentialité pour des cheminements doux, l'accessibilité pour les piétons peut être développée. Des aménagements réalisés du fait des risques d'inondation, notamment de l'Eze, ont un impact paysager fort.

VALORISER LES PAYSAGES FORTEMENT PERÇUS

La route Cavaillon - Pertuis (D973) borde cette unité paysagère et en offre des points de vue. A partir de Pertuis, elle permet de traverser ce territoire en direction de Mirabeau. L'entrée dans le département au niveau de la D96 est peu mise en valeur.

Des itinéraires sont à préserver, comme la route de Grambos à Cabrières-d'Aigues (D27-D120) : par le maintien de leur profil et l'entretien de leurs abords. De par sa position dominante, cette route offre de larges points de vue sur le paysage ; elle traverse plusieurs villages de qualité.

Les lieux de basculement entre deux unités paysagères sont à ménager. Entre le pays d'Aygues et le Luberon intérieur, deux passages sont particulièrement remarquables, marqués par des resserssements du relief : à la sortie des gorges de Lourmarin et à Vitrolles-en-Luberon. Il en est de même à l'aval de Mirabeau avec l'unité de la vallée de la Durance.

Un autre basculement est sensible entre Durance et Pays d'Aigues, au niveau de la commune de Mérindol : la D973 s'élève sur une terrasse de la Durance, soulignée par des boisements, et passe nettement d'un paysage irrigué à un paysage « sec ».

Une pression urbaine importante se fait sentir. La ville de Pertuis subit l'influence de la proximité de la métropole d'Aix-Marseille. Les villages connaissent une dispersion des constructions. L'agriculture garde un certain dynamisme. La moyenne montagne de Mirabeau est moins soumise à des pressions.

L'étalement urbain conduit à créer un continuum urbain entre certains bourgs, effaçant des frontières historiques et paysagères. Entre des villages proches la tendance est particulièrement perceptible.

Plusieurs zones d'activités et certains aménagements routiers ont été réalisés dans un objectif de fonctionnalité, sans faire l'objet préalablement d'un projet urbain cohérent de qualité. Ils peuvent contribuer à une banalisation du paysage. Le Conseil général de Vaucluse a lancé une Charte de qualité des parcs et quartiers d'activités économiques pour une stratégie économique inscrite dans un développement durable et partagé. Il s'agit de permettre l'accueil et le développement des entreprises dans des quartiers de qualité, favorables à l'emploi et à la préservation de l'image et de l'attractivité du Vaucluse.

L'étang de la Bonde à Cabrières-d'Aigues est un lieu de fréquentation importante à certaines saisons : une démarche favorable à un développement touristique durable, pénchant notamment en compte la problématique du stationnement, pourrait s'avérer nécessaire afin de conserver « l'esprit des lieux ».

PRÉSERVER LES SITES DE RICHESSE PAYSAGÈRE OU ÉCOLOGIQUE

Des sites paysagers de qualité, déjà protégés ou non, sont à préserver :

- L'unité compte trois sites classés : le pré de la Plantade à Lourmarin qui met en valeur à la fois le château et la silhouette du village, la butte du Jas de Puyvert qui abrite des constructions troglodytes, le château de Mirabeau et ses abords.
- Le site de l'étang de la Bonde est exceptionnel par son étendue et le contraste que crée ce vaste plan d'eau dans un milieu naturel méditerranéen sec. Créé au 15^e siècle, cet étang utilisé pour l'irrigation, a contribué au développement de l'agriculture locale.
- Plusieurs jardins sont labellisés « jardin remarquable » par le Ministère de la culture : le pavillon de Galon à Cucuron, le jardin neuf du château de Lauris, le jardin du château de Val Joanis à Pertuis.

Pour maintenir des corridors écologiques, certaines liaisons entre espaces naturels devraient être maintenues, renforcées ou recrées : c'est le cas entre le massif de S-Sépulcre et celui de Grambos.

LES GRANDS PROJETS, ENJEUX PAYSAGERS À COURT TERME

Ce territoire fait partie, presque dans sa totalité, du PNR du Luberon (voir carte p. 115). Le SCOT du Sud Luberon, en cours d'élaboration, est inclus dans un espace de projet plus vaste, le Sud Luberon, qui intègre Pertuis et Villelaure et s'étend jusqu'à Cavaillon. Pertuis, ville-centre, dépend du SCOT de la Communauté du Pays d'Aix, également en cours d'élaboration. Pour l'Etat, les enjeux sur ce territoire visent à élaborer « une politique urbaine volontariste qui tracerait clairement la limite nord de l'agglomération d'Aix afin de protéger les piémonts, et organiserait la dynamique urbaine dans la vallée, par l'arrêt du mitage et la densification urbaine autour des bourgs, favorisant la mixité et rationalisant les déplacements, tout en préservant les paysages et le terroir agricole ». Afin de développer l'armature du territoire, deux polarités sont à affirmer sur ce territoire : La Tour d'Aigues et Cadenet. D'importants projets de zones d'activités ou commerciale sont envisagés : comme à Pertuis et Puyvert.

Plusieurs carrières et gravières sont en activité, d'autres sont à l'arrêt. La carrière de Vaugines exploite des sables (sables bruns utilisés dans les enduits de façade) et graviers. La carrière de roche dure de Mirabeau, en versant, est très visible de la vallée de la Durance.



Type de paysage

- 1 - paysage urbain
- 2 - paysage agricole
- 3 - paysage naturel et forestier
- 4 - surface d'eau

LE PAYSAGE DE LA COMMUNE

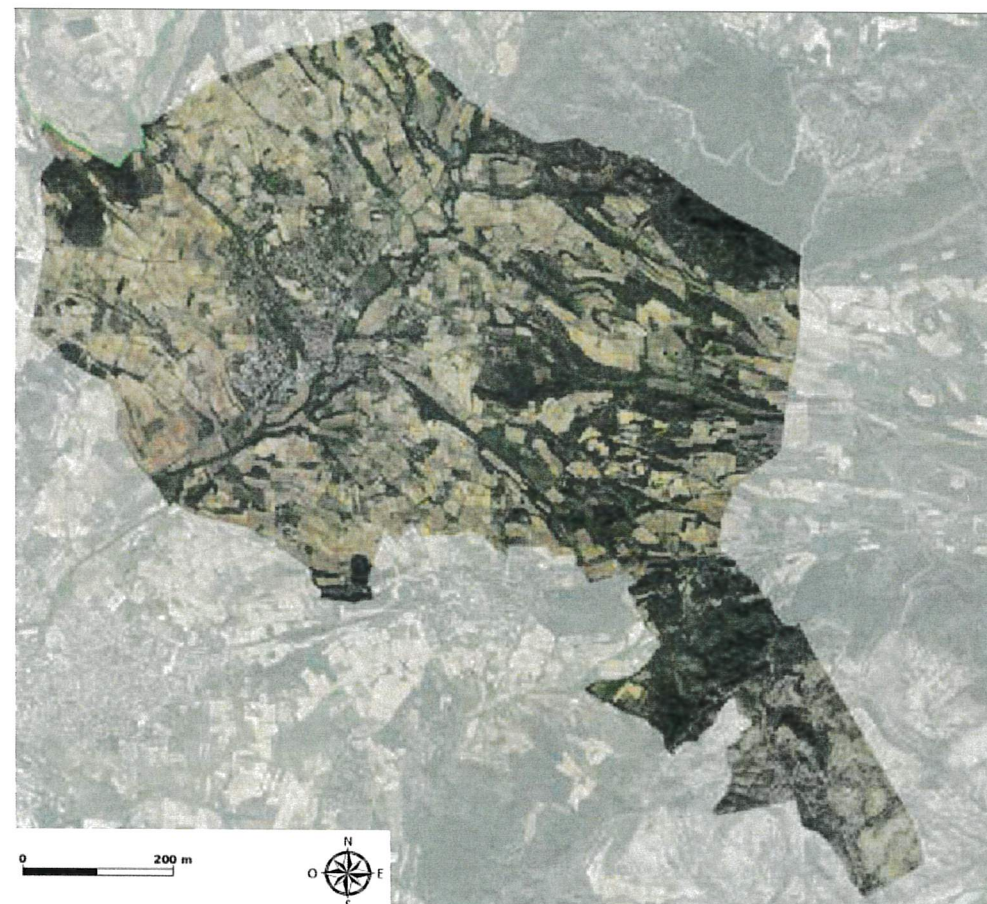
Sur le territoire de la commune, on peut catégoriser 4 types de paysage:

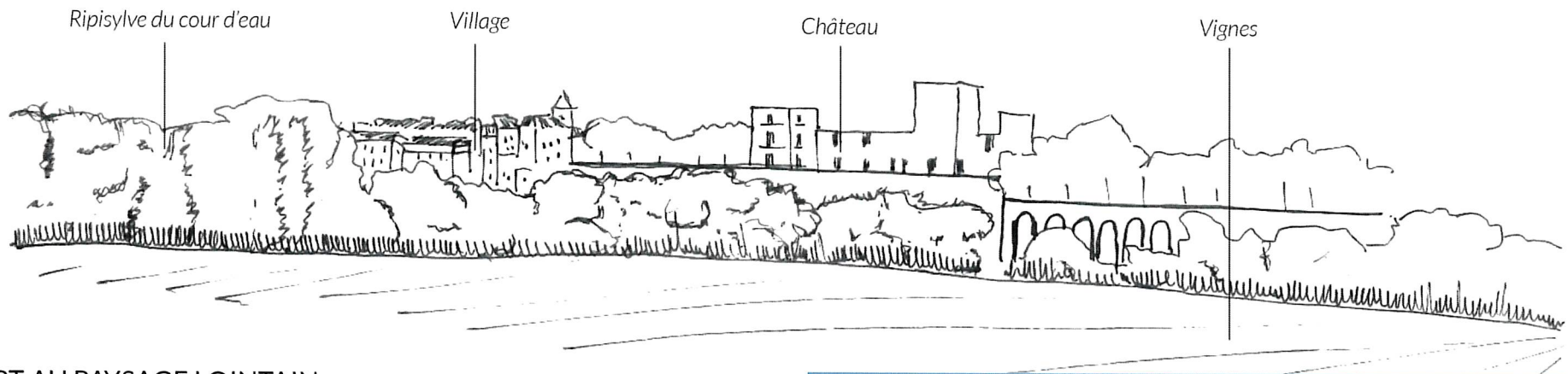
- 1- le paysage urbain : le village
- 2- le paysage agricole : les terres cultivées
- 3- le paysage naturel et forestier : les espaces boisés
- 4- les surfaces d'eau : cours d'eau et ses ripisylves

En effet, la commune de La Tour d'Aigues s'étend de part et d'autre de la moyenne vallée de l'Eze : vers le Nord-Ouest jusqu'aux petites hauteurs boisées et vers le Sud-Est jusqu'au massif de Saint-Sépulcre. La majeure partie de ce territoire est formée de plaines et de coteaux que sillonnent des affluents de l'Eze.

Le relief prend d'avantage d'importance dans la pointe Sud-Est de la commune, qu'occupent les replis serrés du massif de Saint-Sépulcre. Cette partie montagneuse et aride ne porte qu'un maigre couvert de garrigue et de bois de pins. Partout ailleurs règne un vaste vignoble, entre-coupé de champs de céréales, de vergers et de cultures maraichères.

Situé au centre du territoire, le village occupe un mamelon dont la pente est faible vers le Nord et l'Ouest mais s'achève par une falaise à l'Est surplombant l'Eze, comme le montre la photo.

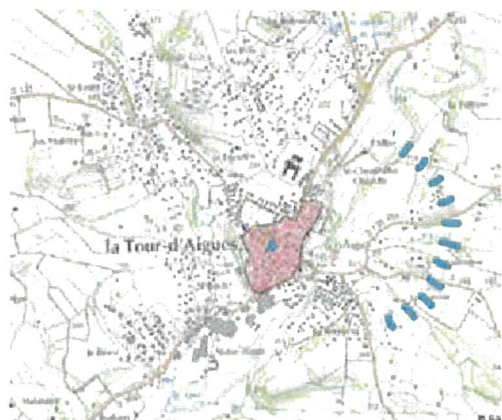







RAPPORT AU PAYSAGE LOINTAIN

Le village de La Tour d'Aigues, comme nombreux villages du pays d'Aigues, s'est construit en bord de plateau offrant une visibilité à l'est du territoire. Depuis la D135, on découvre le village par sa silhouette villageoise soutenue par la ripisylve de l'Eze et les champs de vigne en contre-bas.

Dans cette silhouette villageoise, on distingue le vieux village par sa densité bâtie sur la gauche puis le château renaissance ainsi que ces arcades sur la droite. Ces deux ensembles bâtis sont séparés par un espace arboré, la place Jean Jaurès.



-  Silhouette à préserver
-  Visibilité à préserver
-  Éléments constituant la silhouette



Vue lointaine depuis la Route de Mirabeau

LES DIFFÉRENTES SÉQUENCES PAYSAGÈRES

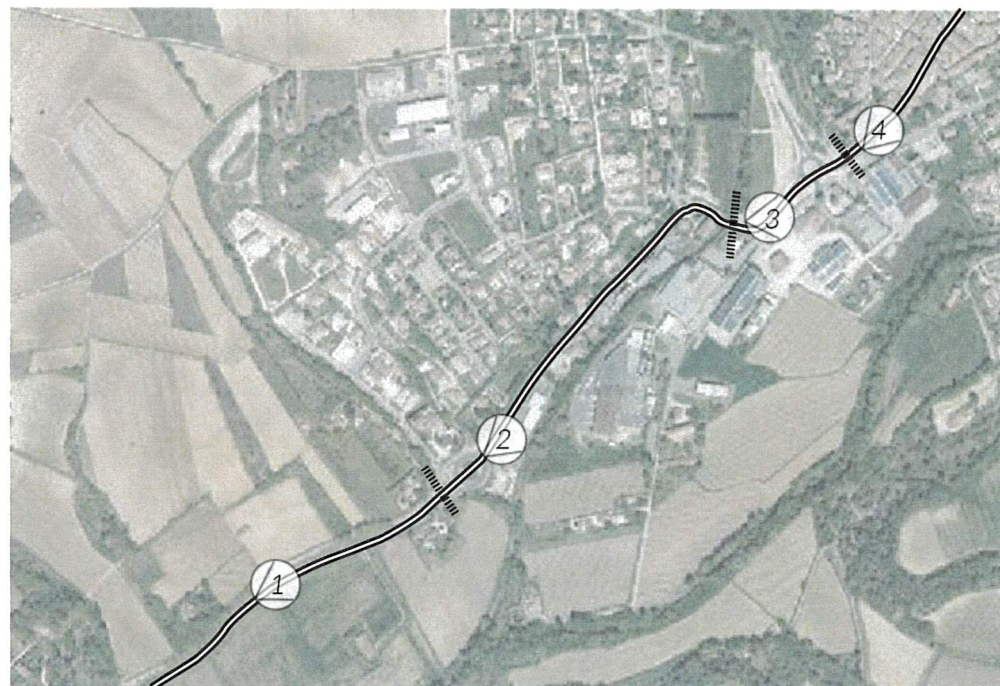
SÉQUENCE PAYSAGÈRE AU SUD

La première photo, correspondant à la première partie de la séquence, montre la traversée de la route départementale à travers le paysage agricole. Sur le plan les champs se trouvent de chaque côté de la voie. De plus on souligne sur la photo un alignement d'arbre sur la droite ainsi que des aménagements sur le bas côté.

Dans un second temps, on distingue les premières traces d'urbanisation avec la présence de la zone d'activité sur la droite le long de la route départementale. Sur le bord gauche, on constate que la topographie est plus importante avec une végétation assez dense. D'après le plan, il s'agit du tissu pavillonnaire qui s'est développé au sud du village.

Avant l'entrée dans le village, la zone d'activité se poursuit sur la droite. En revanche sur le côté gauche on aperçoit une plantation de vigne en contrebas de la route. Cet espace qu'on remarque largement détaché du paysage urbain s'étend le long du cours d'eau de l'Ourgouse.

Enfin, l'entrée dans le village est marqué par l'alignement de bâti.



1



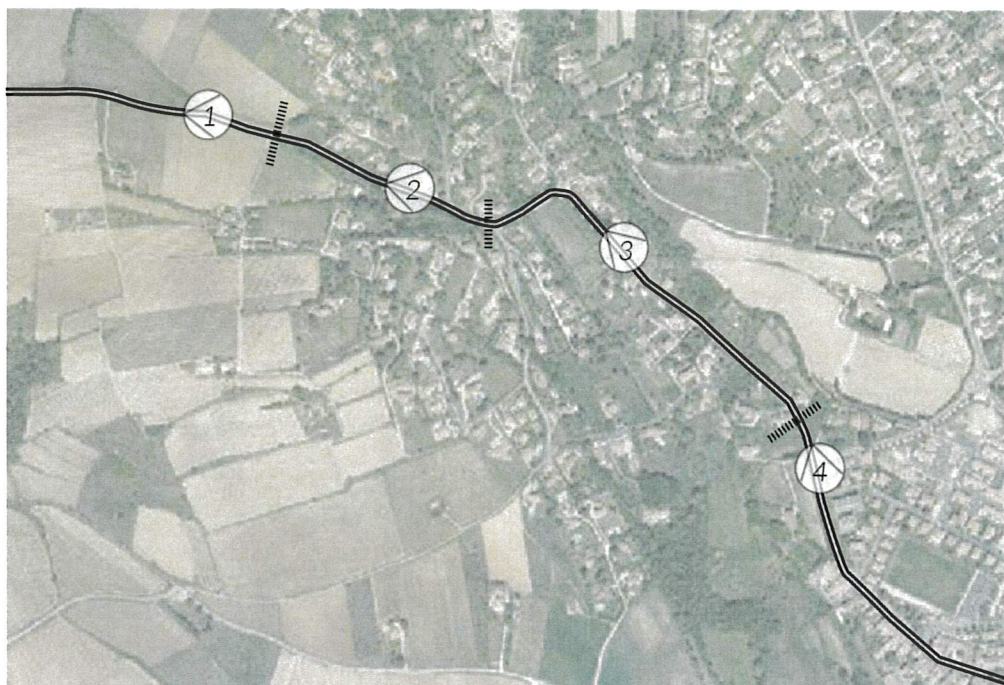
2



3



4



SÉQUENCE PAYSAGÈRE À L'OUEST

Depuis l'ouest, on retrouve la voie de circulation traversant les parcelles agricoles. Aucun aménagement des bas côtés n'est réalisé. Sur la première photo on aperçoit aussi en arrière plan un horizon boisé.

Quand on arrive dans cet espace boisé, on décèle les premières traces d'urbanisation, avec des poteaux électriques, des clôtures végétales de bambou ou cyprès, des murs de soutènement etc..

En effet, ces premières traces sont l'objet de la présence d'habitat individuel présent sur la troisième partie de la séquence. Ici encore, l'horizon boisé restant présent.

Enfin, les barres d'immeuble ainsi que les aménagements de l'espace public (bordures, espaces plantés, trottoirs) marque l'entrée du village.



1



2



3



4

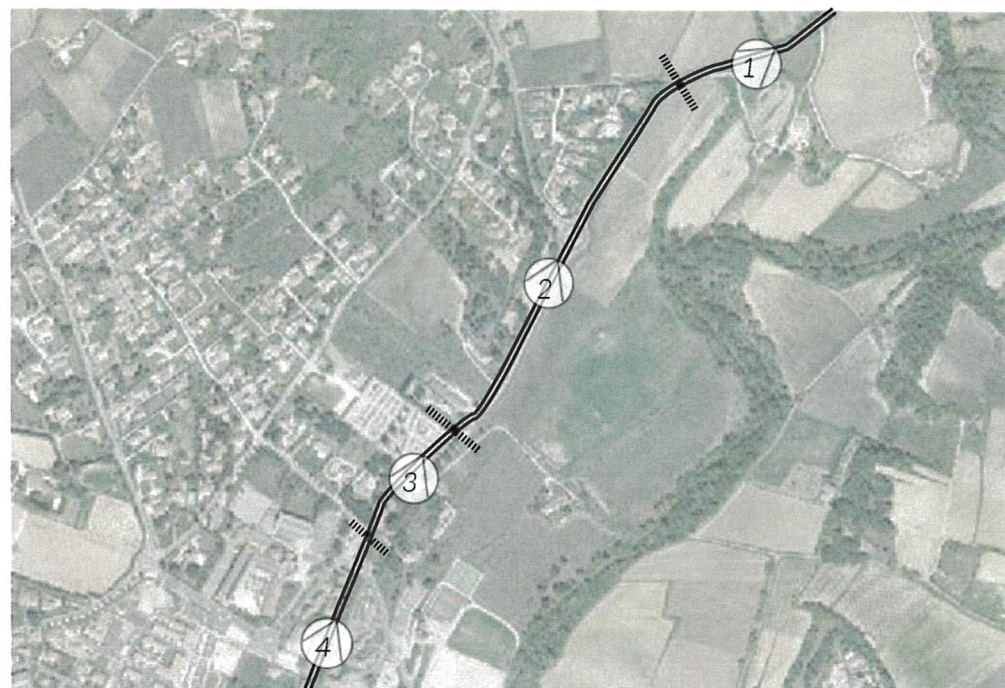
SÉQUENCE PAYSAGÈRE AU NORD

Ici, la première partie de la séquence montre la traversée à travers les plaines viticoles vallonnées. La vue se dégage de chaque côté.

Sur la deuxième photo, la vue reste dégagée sur les plaines à l'Est contrairement à l'Ouest où l'on note la présence de constructions et de clôtures.

La vue sur le grand paysage se trouve alors complètement bloquée à l'approche du village du fait d'une bute plantée à l'Est. (photo 3)

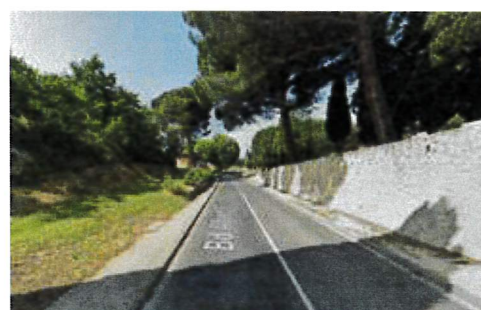
Enfin, l'entrée dans le village est soulignée par l'alignement d'arbre de part et d'autre de la voie. Les constructions situées en contrebas de la route laisse apercevoir en arrière plan les massifs boisés.



1



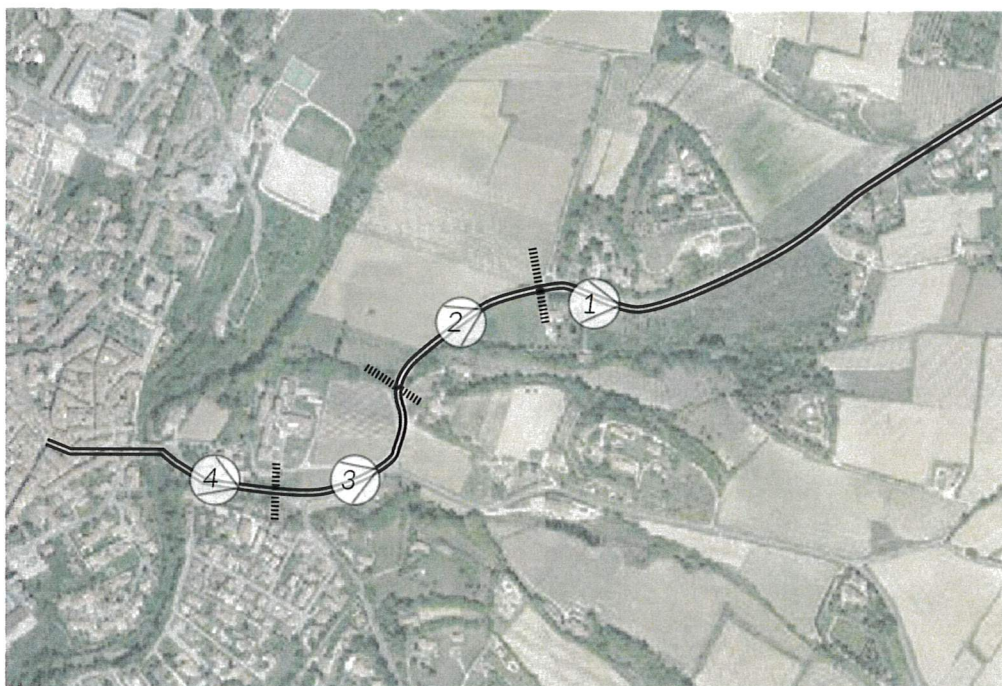
2



3



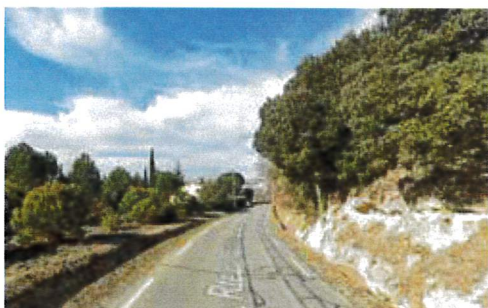
4



SÉQUENCE PAYSAGÈRE À L'EST

Tout au long de cette séquence, on aperçoit la silhouette villageoise en arrière plan. Elle devient nettement visible après les espaces boisés que l'on peut distinguer sur le plan et la première photo. En revanche à l'approche du village, la végétation haute limite ce rapport visuel. (photo 4)

Ici encore, la présence des vignes reste significative du paysage de la commune.



1



2



3



4

SÉQUENCES URBAINES

Lorsqu'on se rapproche du village, on distingue 3 types de séquences urbaines. La première concerne les axes de circulation principaux, de l'avenue Antoine de Très jusqu'à la sortie du village au Nord par le boulevard de la République. Une deuxième séquence se situe au niveau de l'extension urbaine au nord du village. Enfin, au niveau du cœur du village dans le tissu urbain dense.

Séquence 1 : la traversée du village

Les axes de circulation principaux marquent la limite entre le centre ancien et les faubourgs. Sur la première prise de vue, le bâtiment de la mairie fait l'angle au croisement du boulevard de la République et l'avenue Antoine de Très. L'espace se structure selon l'alignement du bâti, les cheminements piétons de par et d'autre de la voie de circulation à double-sens. Ils sont bordés par du mobilier urbain et de la végétation. La largeur des trottoirs permet l'installation des terrasses des restaurants. A certains endroits, le trottoir est plus petit pour permettre le stationnement. Enfin, l'alignement des platanes souligne l'axe de circulation jusqu'à la sortie du village.

Séquence 2 : extension urbaine au nord du village

Les espaces sont dédiés à la circulation et au stationnement de véhicule. Les cheminements piétons sont plus étroits et les constructions sont en retrait des limites parcellaires. Ces limites sont marquées par des clôtures maçonnées ou végétales.

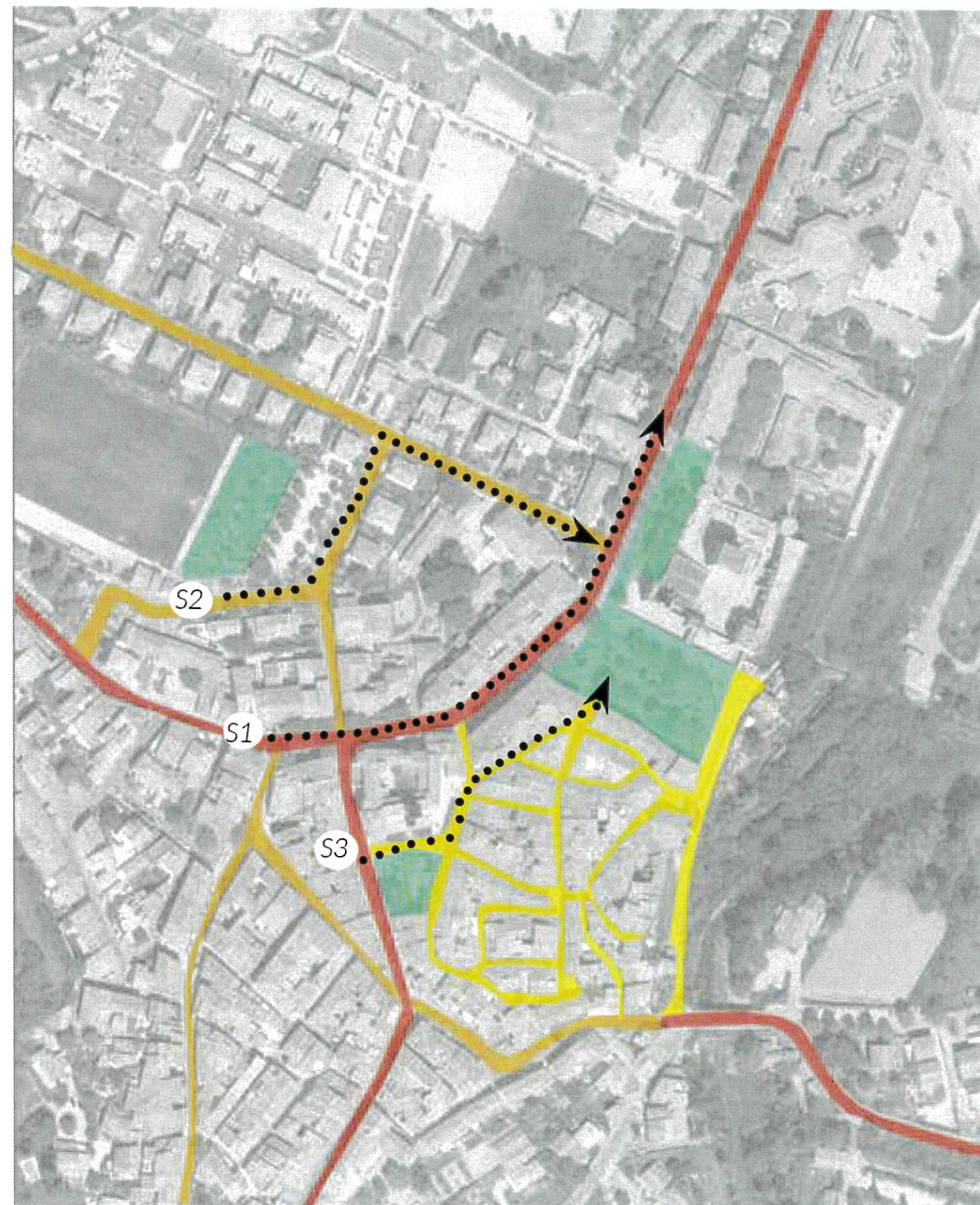
Séquence 3 : centre ancien

On retrouve la densité et l'alignement du bâti ancien. Les places publiques sont dédiées au stationnement. On note la présence de végétation au niveau des places mais très peu dans le reste du centre ancien.

Espaces publics

- voies principales structurantes
- voies dessertes communales

- voies dessertes village
- places publiques





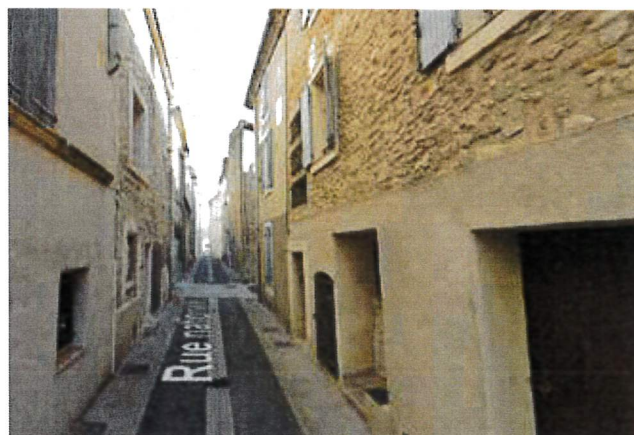
Séquence S1



Séquence S2



Séquence S3



LES ABORDS DU CHÂTEAU ET LA PLACE JEAN JAURÈS

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SITE

La place Jean Jaurès joue un rôle central dans la vie du village. Elle se situe au nord du centre historique. En forme de U, elle entoure le Château Renaissance de la Tour d'Aigues classé au titre des Monuments historiques depuis 1984.

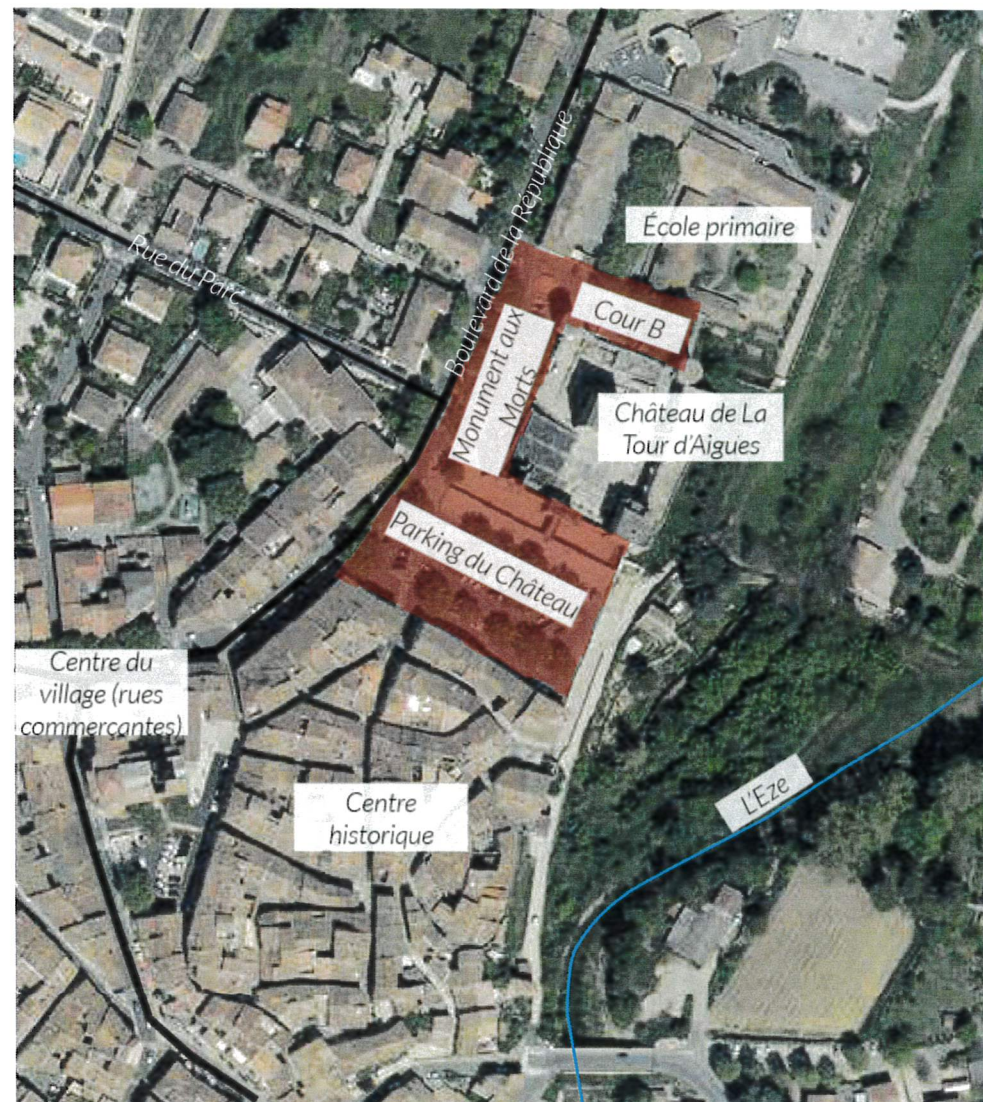
La place Jean Jaurès est composée de trois espaces : le parking du château en partie Sud, le parking du Monument aux Morts à l'Ouest et la cour B de l'école primaire Lucie Aubrac au Nord.

Le parking du Château comporte une zone de stationnement réglementée de 12 places hors PMR (680m²), une zone non réglementée de 76 places hors PMR (2620m²) ainsi que le parvis du Château utilisé comme boulo-drome (500m²).

Le parking du Monument aux Morts, d'une surface de 1700m², comporte une zone de stationnement réglementée de 28 places hors PMR. Ce parking sert aussi d'accès et de dépose minute pour l'école primaire.

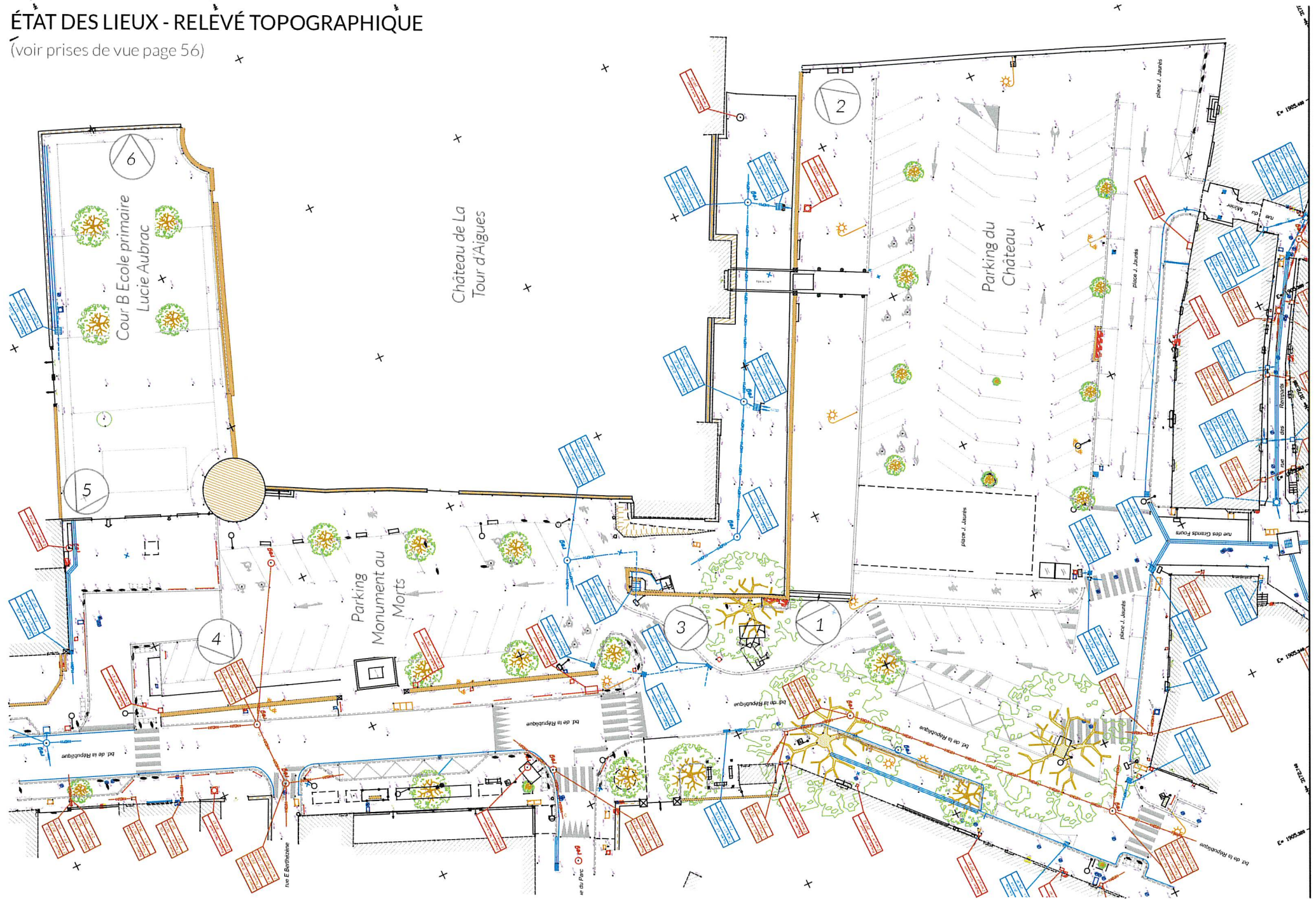
L'entrée de l'école primaire débouche sur la cour B d'une superficie de 960m². Il s'agit d'un espace extérieur utilisé pour les récréations et de stationnement pendant les vacances scolaires. Ponctuellement elle est occupée lors des évènements (les élections municipales).

Ces espaces sont à proximité immédiate du centre du village, de ses commerces et de ses équipements. Côté Est, elle surplombe la vallée de l'Eze offrant un point de vue sur le paysage agricole.



ÉTAT DES LIEUX - RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE

(voir prises de vue page 56)



ÉTAT DES LIEUX - RELEVÉ PHOTOGRAPHIQUE

PARKING DU CHÂTEAU

1- Vue sur la zone réglementée entre le boulevard de la République et le parking du château.



2- Vue sur le parvis du château et la zone de stationnement non réglementée.



PARKING DU MONUMENT AUX MORTS

3- Vue depuis l'entrée du parking du Monument aux Morts.



4- Vue depuis le parking du Monument aux Morts sur l'entrée de l'école primaire.



COUR B ÉCOLE LUCIE AUBRAC

5- Vue de la cour B depuis le portail.



6- Vue de la cour B vers le parking du Monument aux Morts.



ÉLÉMENTS QUI FONT ENJEUX

CÔNES DE VUES SUR LE CHÂTEAU À VALORISER

Depuis la construction du château, la place Jean Jaurès joue un rôle d'espace intermédiaire entre le village et cet édifice. Malgré les différentes transformations apportées à cet espace, le château figure comme un repère visuel majeur à l'approche de la place.

Depuis le village médiéval, (vue 1, 2 et 3), la perspective sur la place et le château n'est pas mise en valeur avec en premier plan le parking du Château.

Depuis la rue du Parc (vue 4) et l'entrée du village au nord (vue 5), on observe les mêmes problématiques.



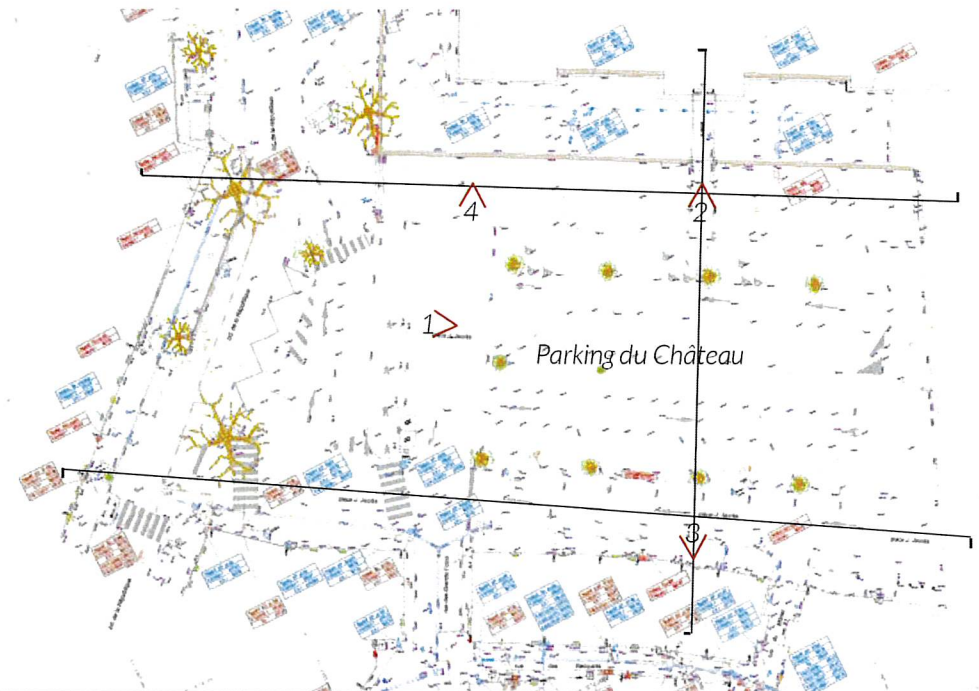
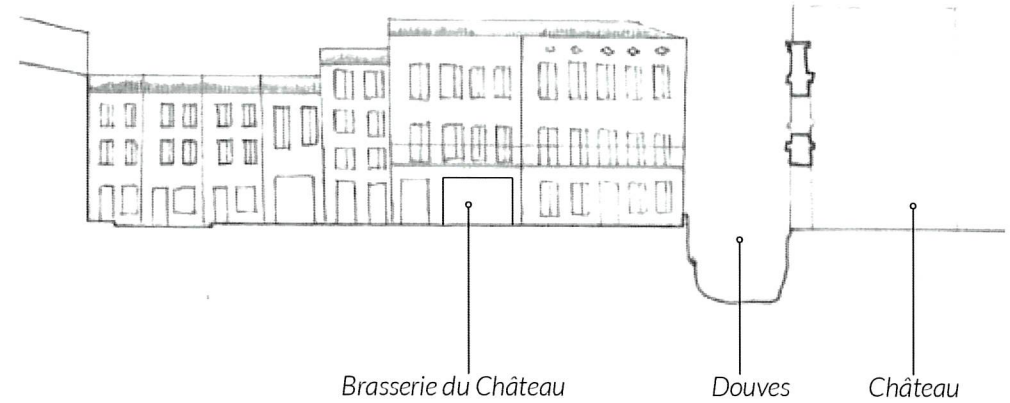
FRONT BÂTI ET FAÇADES À METTRE EN VALEUR

La partie au Sud de la place Jean Jaurès est entourée de bâtis anciens avec au nord l'entrée du château de La Tour d'Aigues.

Au sud, la limite du village médiéval, un front bâti de deux ou trois niveaux. Façade qui a gardé des traces du village médiéval, dont une porte toujours existante: le portail de la Burliaire.

Côté ouest, à nouveau un front bâti sur trois niveaux. Au rez-de-chaussée on retrouve des activités commerciales et à l'étage des logements.

La traversée du boulevard de la République et le stationnement réglementé créés une limite et empêche une continuité entre ce front bâti et la place comme on peut le voir sur la photographie ci-contre.





2

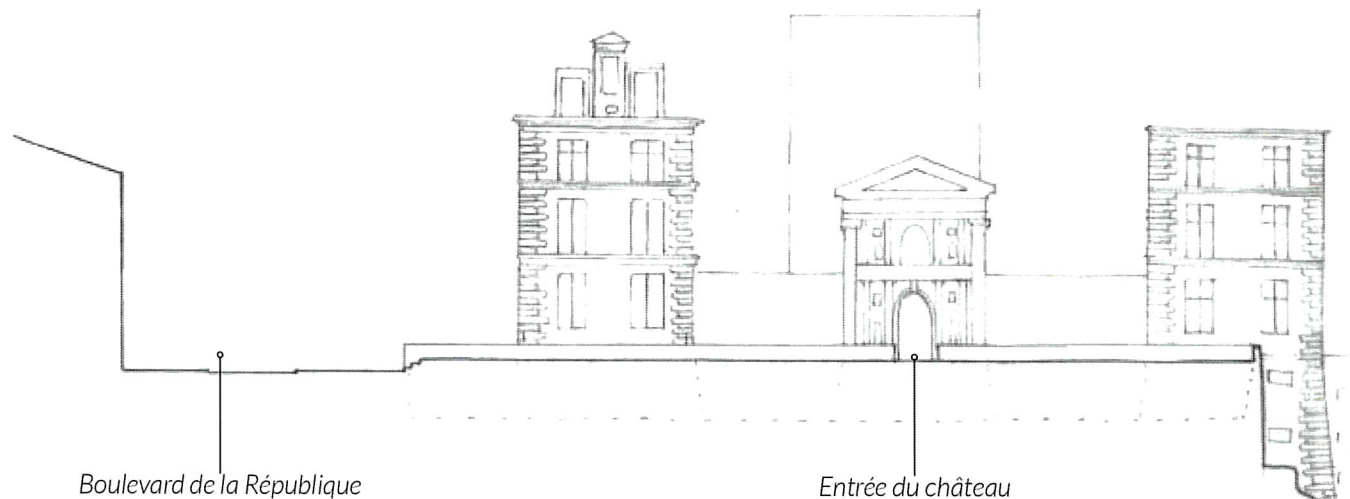


3

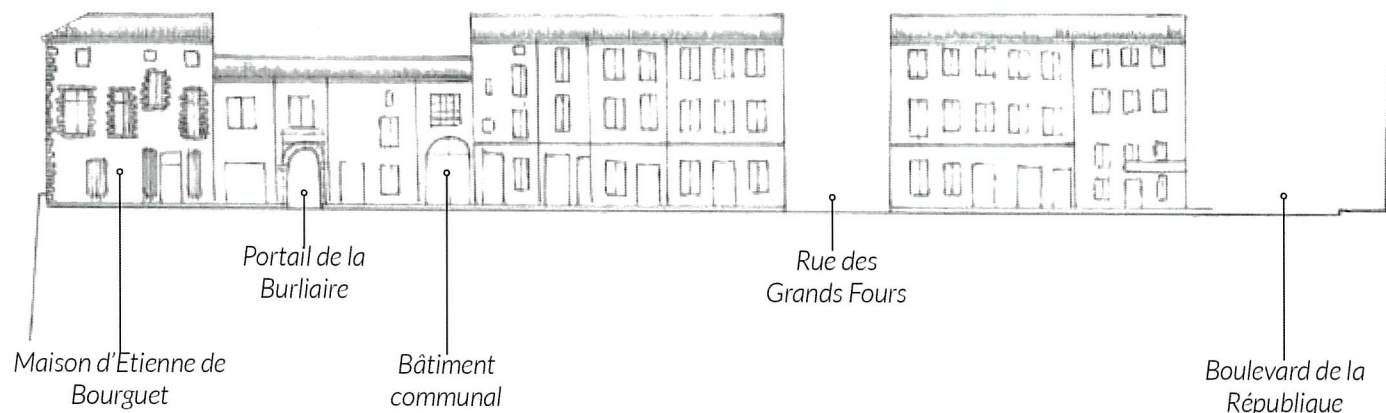


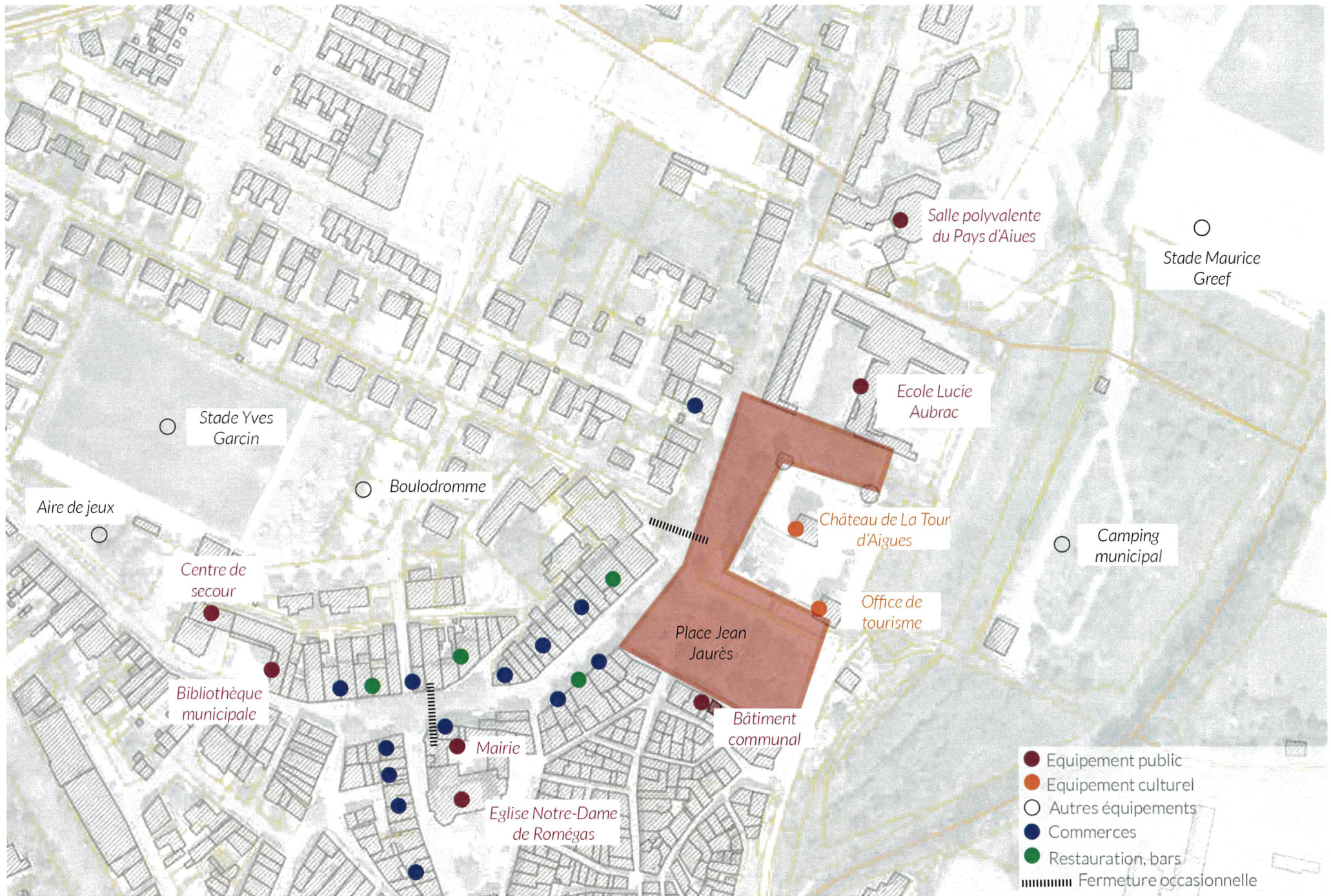
4

Façade sud - 1/500°



Façade nord - 1/500°





Equipements et activités

USAGES ET ACTIVITÉS À TEMPORALISER

La place est principalement occupée par du stationnement. De part à sa superficie et sa situation stratégique, elle accueille aussi le marché tous les mardis matin ainsi que de très nombreuses festivités villageoises.

Le stationnement est alors supprimé pendant la journée voire plusieurs jours lors de long évènement.

Lors de certaines occasions, la route départementale peut être fermée en partie, depuis le croisement avec le rue Antoine de Très à l'intersection de la rue du Parc. La circulation est alors déviée par la rue Jean Moulin.



Déviation du boulevard de la République possible.



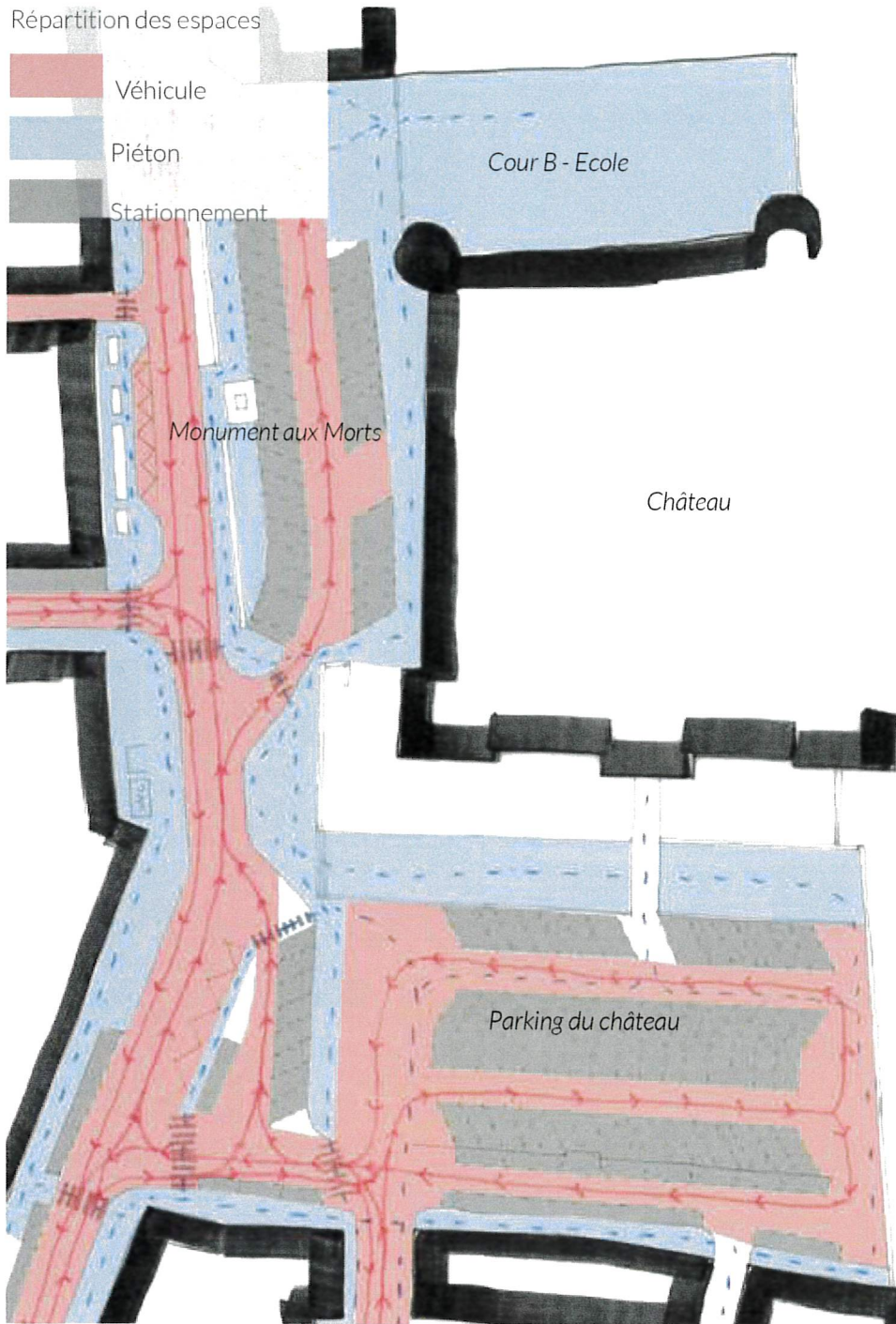
Place pour les fêtes du village



Marché hebdomadaire

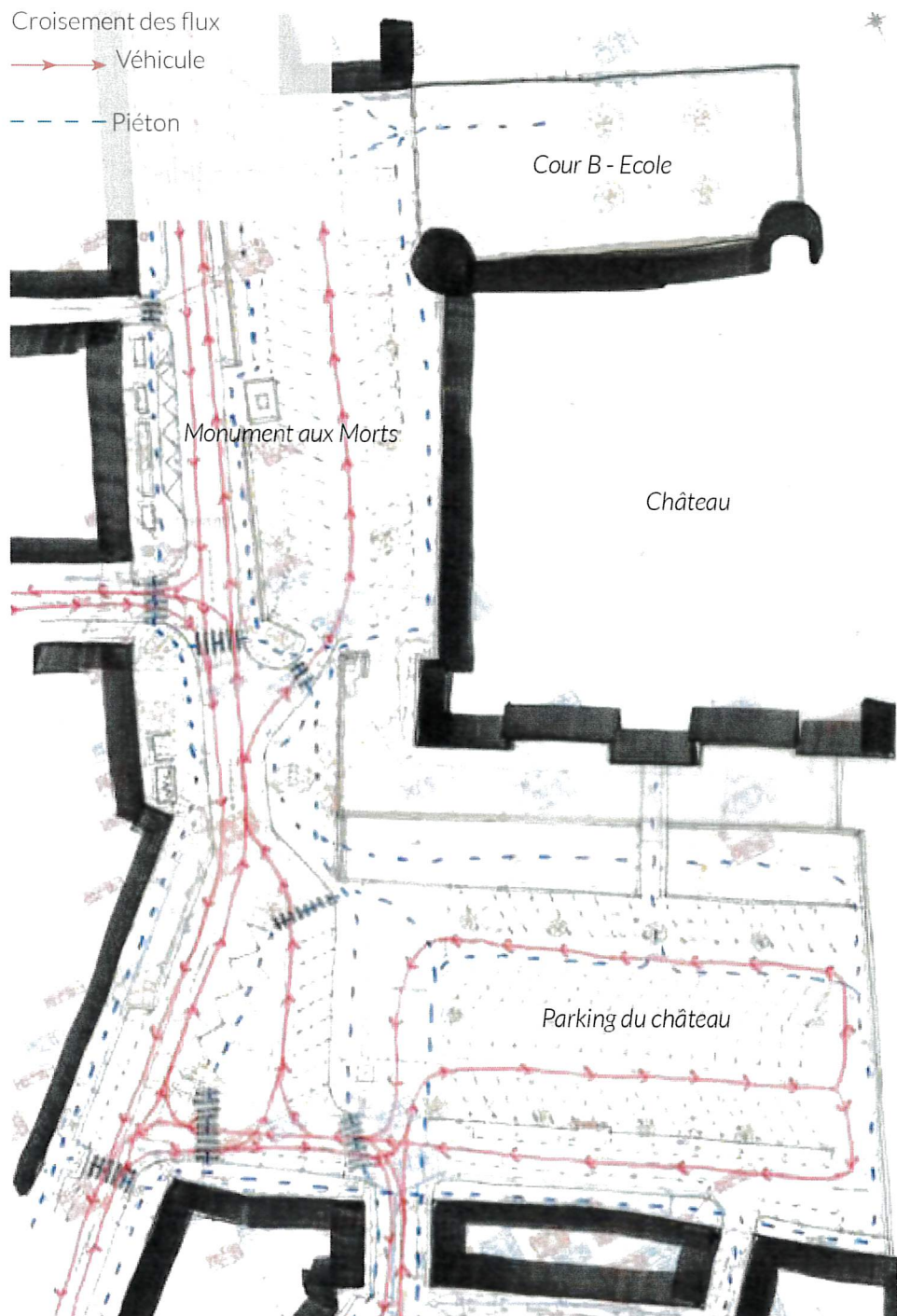
Répartition des espaces

- Véhicule
- Piéton
- Stationnement



Croisement des flux

- Véhicule
- Piéton



STATIONNEMENT ET FLUX À REQUALIBRER

Entre le parking du château et le parking du Monument aux Morts, la place Jean Jaurès possède une capacité d'environ 120 places de stationnement (hors PMR) à proximité du centre et des équipements publics.

Aux heures de pointes ou bien lorsque le parking du château est utilisé pour les festivités, on constate du stationnement non autorisé (double-file devant l'école, stationnement dans les douves du château).



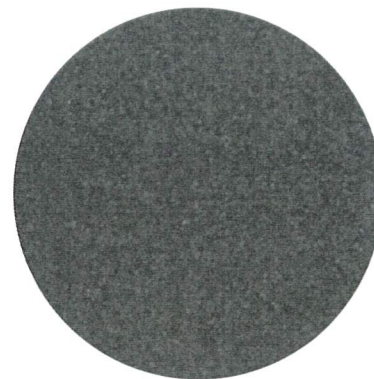
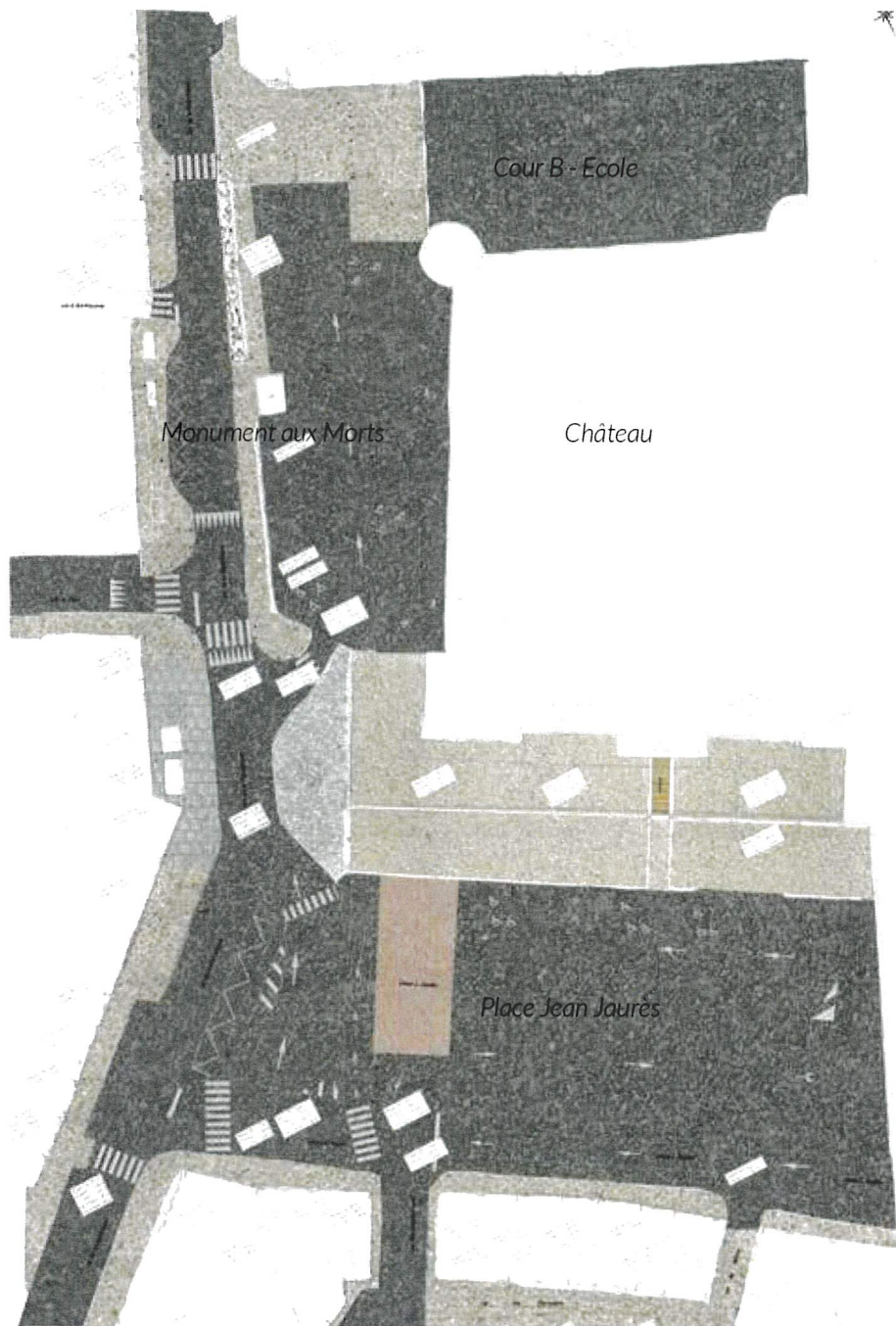
Stationnement non autorisé dans les douves du château



Parking du Château



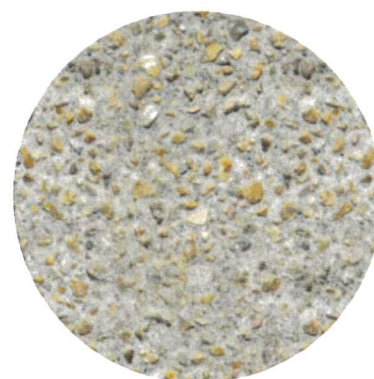
Parking Monument aux Morts avec arrêts en double-file



Bitume



Béton coloré



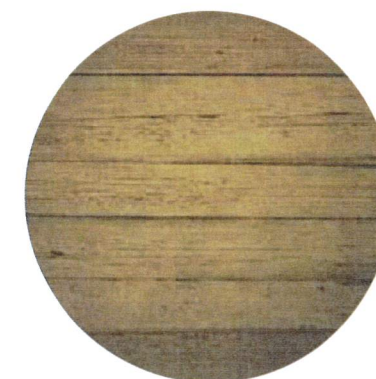
Béton désactivé



Pavés



Stabilisé



Bois

SOLS À DÉSIMPERMÉABILISER

L'espace de la place Jean Jaurès est intégralement imperméabilisé sur la zone de stationnement, avec un revêtement bitumineux. Seul le parvis du château est en terre battue stabilisée.

L'entrée de l'école et le trottoir longeant le Monument aux Morts ont récemment été rénovés. Sur ces espaces on trouve du béton désactivé.

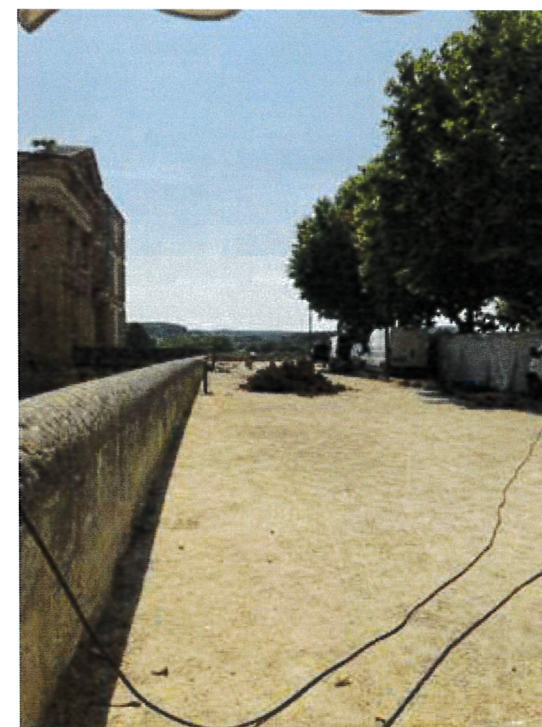
L'espace urbain de la place Jean Jaurès et ses abords sont peu qualitatifs et totalement imperméabilisés (sans respiration).



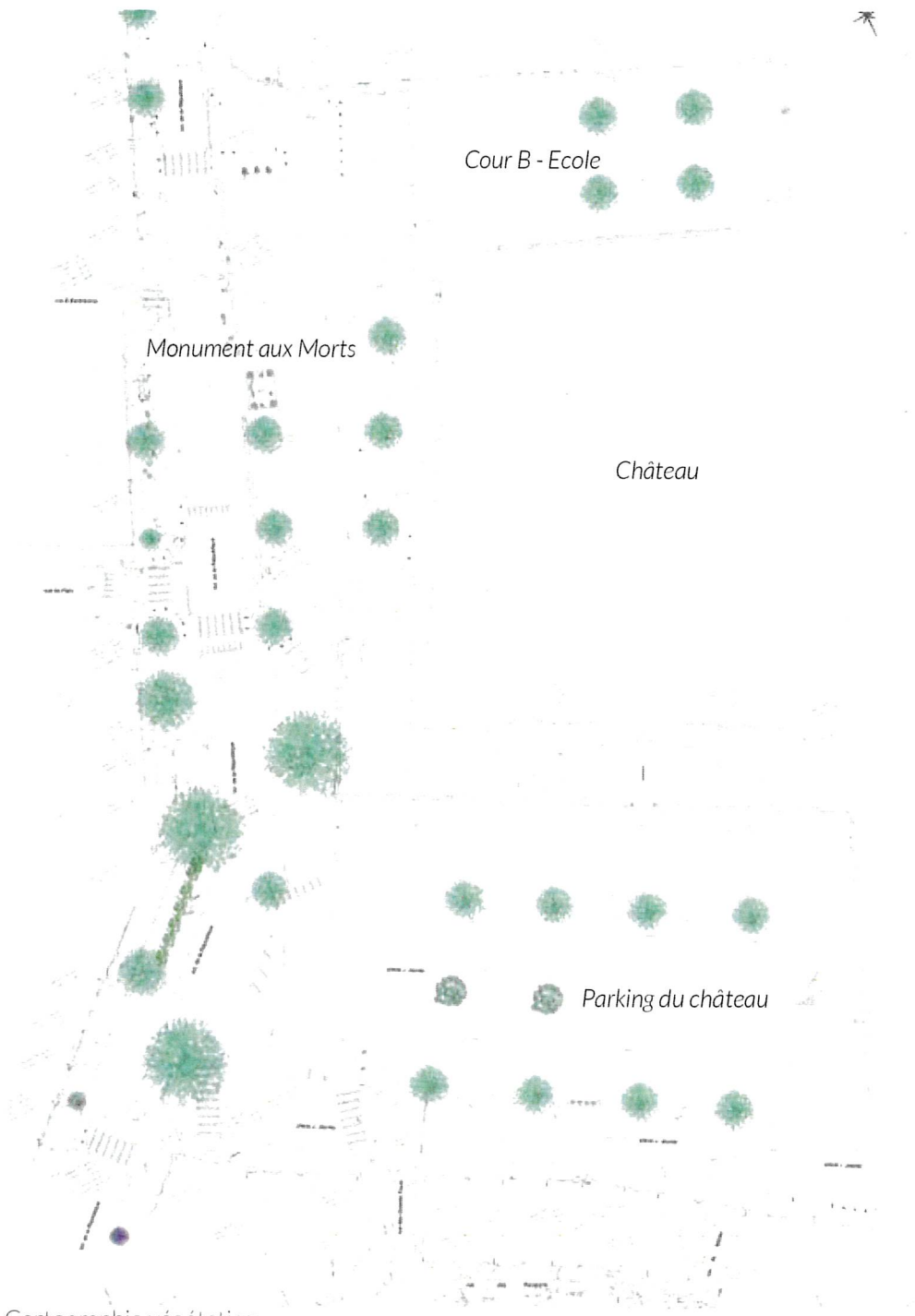
Revêtement des espaces circulables



Revêtement des espaces piétons



Parvis du château



 Platane



 Micocoulier



 Prunier



 Photinia Red Robin



 Grenadier



 Laurier

VÉGÉTATION À CONSERVER, REMPLACER OU SUPPRIMER

La palette végétale comprend principalement des feuillus, comme les platanes en alignement des voies, sur la place et dans la cour d'école ou encore quelques des pruniers et autres essences vers le centre-ville.

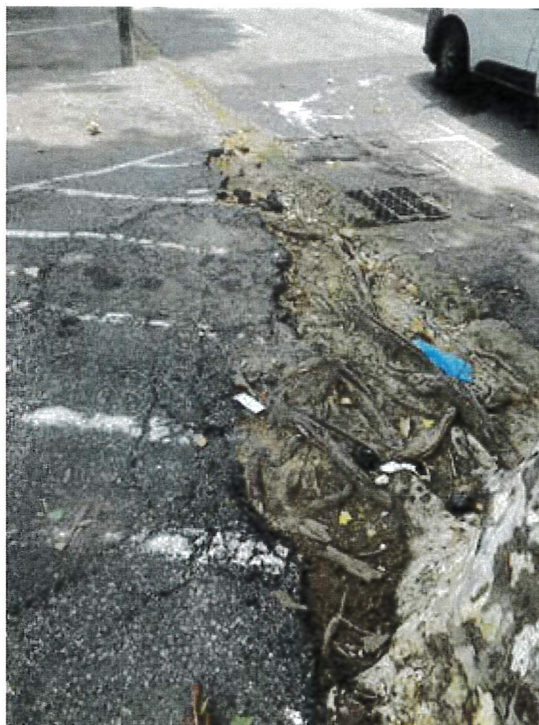
Des arbustes et plantes en jardinières bordent les trottoirs.

Les arbres présents sur la place et aux abords subissent les revêtements de sol et les pratiques liées au passage de véhicule. On peut voir sur la première image ci-dessous que les racines sont alléchantes et causent une déformation du revêtement.

De plus, leur ancienneté et leur état, comme le montre la deuxième photo, questionnent sur leur santé.

Une étude sanitaire des platanes a été réalisée sur l'ensemble de la commune par Francis Maire.

L'étude complète dans le dossier annexe montre que certains platanes aux abords et sur la place Jean Jaurès sont en très mauvais état et quelques uns sont atteints du chancre coloré.



Etat de la végétation

Équipement et réseaux

- Coffrets forains
- Fontaine et branchement
- Eclairage



Cartographie équipements et réseaux

ÉQUIPEMENTS ET RÉSEAUX À INTÉGRER

Avec les différents usages et pratiques de l'espace, certains éléments de mobilier urbain et équipements sont détériorés, mal placés ou encore trop ou peu visibles.

Les photographies suivantes montrent les états et les types d'équipement et réseaux présents sur la place Jean Jaurès.

Dans le dossier annexe se trouve l'ensemble des DICT.

La photo ci-dessous montre un des coffrets forains présents sur le parking du château. Son intégration au site est peu qualitative et imposant par rapport à son usage.



Branchement par les forains sur le réseau d'eau.



Petite fontaine mal placée a été endommagée par un camion.



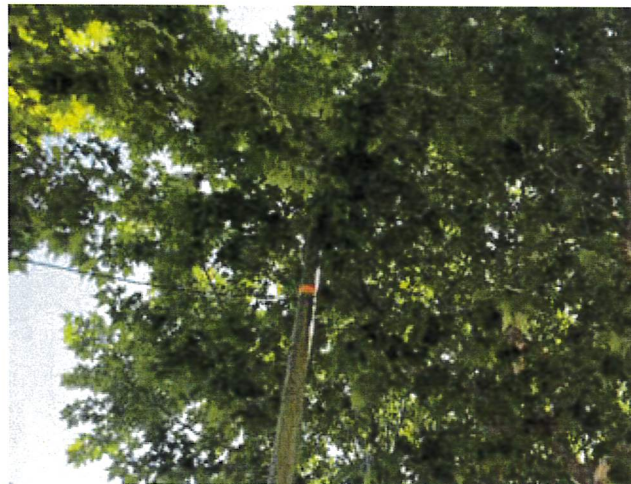
Fontaine se trouvant sur le trottoir boulevard de la République peu mise en valeur.



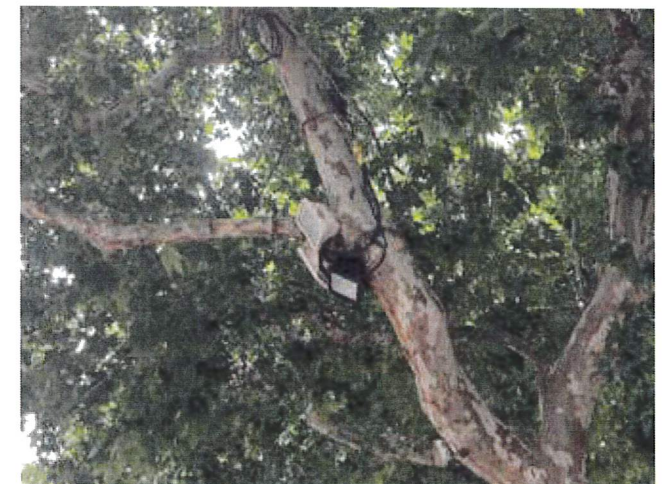
Eclairage public peu qualitatif et mal placé par rapport à la vue.



Eclairage public peu fonctionnel se retrouvant dans les feuillages des arbres.



Accroche de spot lumineux dans les arbres pouvant causer des étranglements aux branches.



MOBILIER URBAIN À AMÉLIORER

Panneau d'affichage imposant et vétuste



Quelques arceaux pour stationnement des vélos sont installés devant l'entrée de l'école primaire



Banc sur le trottoir face à la route départementale.



Type de jardinière et poubelles installées sur le trottoir boulevard de la République.



Exemple grille d'arbre et panneau d'information présent sur la commune.

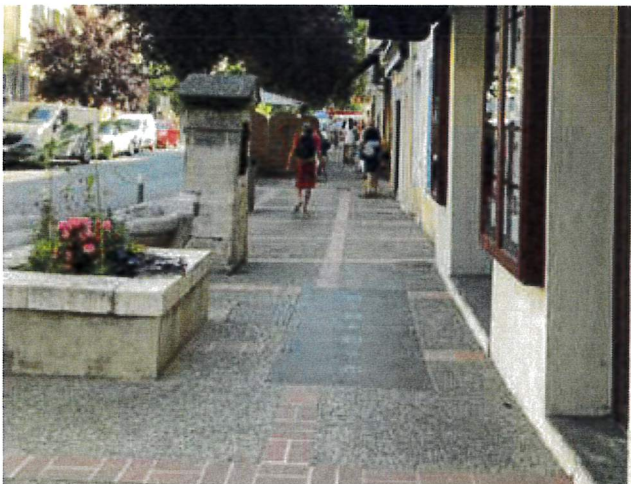


Contenaires d'ordures ménagères à proximité de la petite fontaine endommagée.



ESPACES PIÉTONS À TRAITER

Aux abords de la place on trouve des cheminements piétons traités par des trottoirs larges bordés par de la végétation et du mobilier urbain mettant le piéton à distance de la route.



Trottoirs centre du village - Boulevard de la République

Pour traverser la place depuis le village vers l'école primaire, les cheminements piétons sont en continuité des espaces de circulation, délimités par des marquages au sol.



Cheminement piéton parking du château

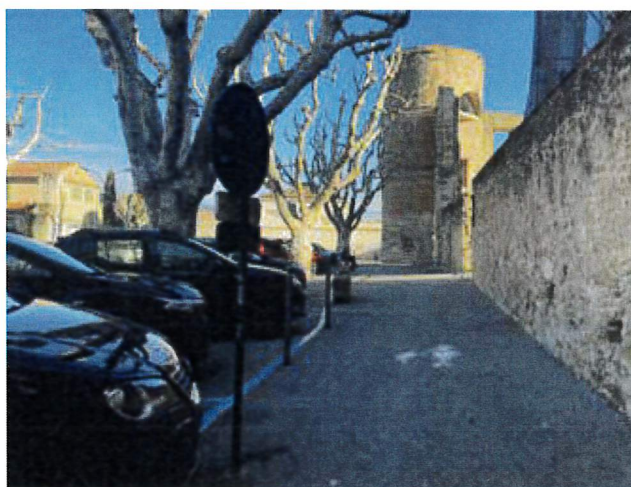
Le trottoir entre le parking du Monument aux Morts et le boulevard de la République ainsi que le parvis de l'école primaire a été rénové récemment.



Cheminement piéton parking Monument aux Morts



Trottoirs Rue du Parc

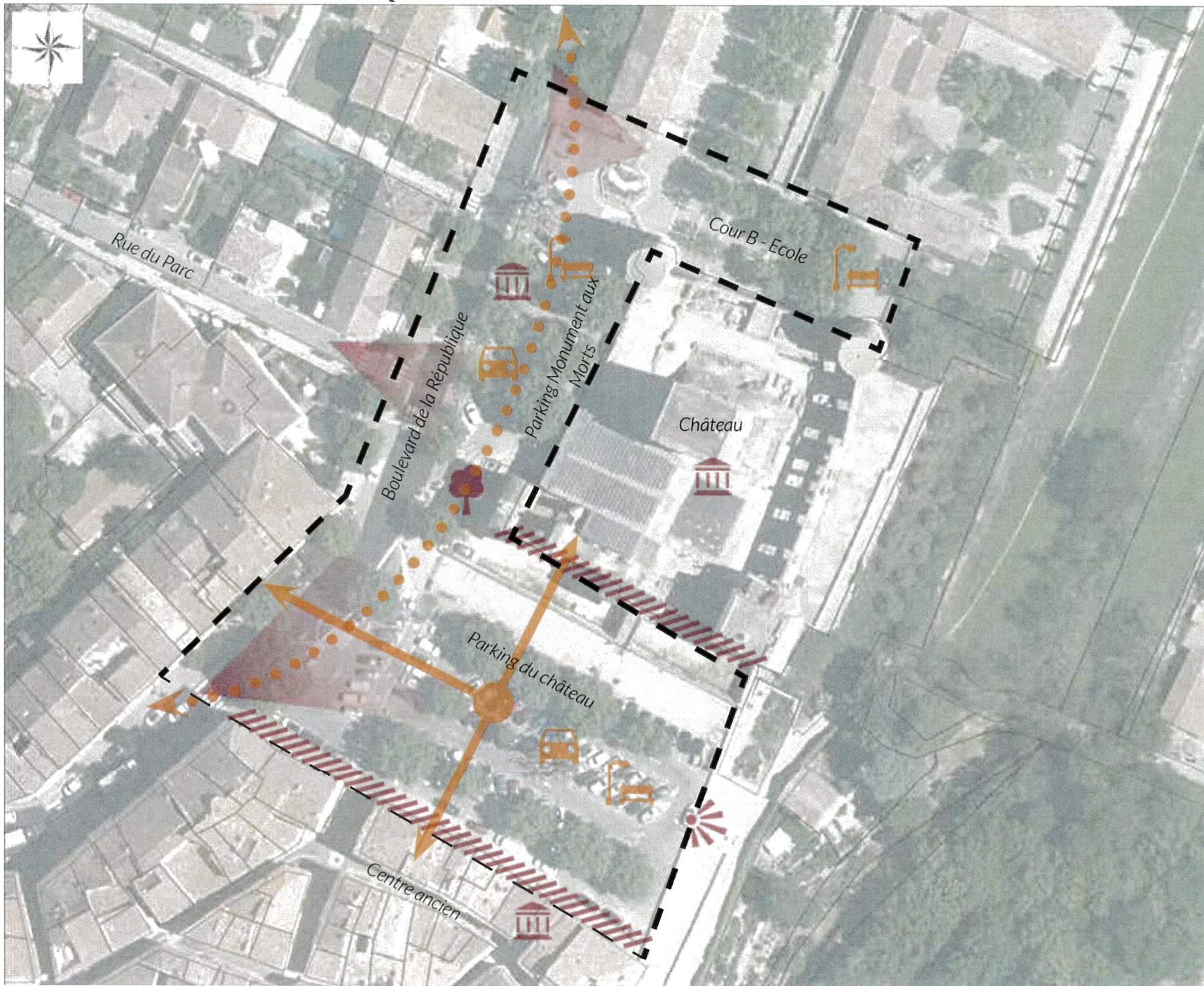


Cheminement piéton parking Monument aux Morts



Parvis de l'école Lucie Aubrac

SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS QUI FONT ENJEUX SUR LA PLACE JEAN JAURÈS



Site d'étude

Place Jean Jaurès

Éléments à mettre en valeur

-  Cones de vue
-  Point de vue
-  Patrimoine bâti
-  Végétation

Façades

Corrections et améliorations

-  Espaces publics
-  Stationnement
-  Connexions
-  Continuité piétonne

VERS DES ORIENTATIONS POUR UN PROJET D'AMÉNAGEMENT

La synthèse des éléments qui font enjeux présente deux axes d'intervention:

LES ÉLÉMENTS À METTRE EN VALEUR ET À PRÉSERVER

Cet axe vise à mettre en valeur les éléments patrimoniaux et paysagers du site avec :

- une valorisation du contexte historique et archéologique du site ;
- une meilleure approche visuelle sur le château ;
- la mise en valeur des façades et éléments à caractère patrimonial (porte et portail, Monument aux Morts) ;
- favoriser les points de vue sur le paysage ;
- préserver la végétation ;

LES CORRECTIONS ET AMÉLIORATIONS À APPORTER

Cet axe vise à l'amélioration de la qualité, des pratiques et usages de l'espace public avec :

- une redéfinition des zones de stationnement et des espaces dédiés aux usagers (piétons, habitants, enfants, forains etc...) ;
- des continuités et connexions avec les abords et l'environnement du site : continuité piétonne, accès et connexions vers le village et sa périphérie ;

Ces axes d'interventions nécessitent un regard plus large sur les différents espaces en lien avec la place Jean Jaurès.

Pour cela la commune a formalisé des intentions et des objectifs pour chaque espaces concernés. Ces intentions devront être mises en cohérence avec le futur projet de réaménagement de la place Jean Jaurès.

OBJECTIFS ET ORIENTATIONS D'UN FUTUR PROJET D'AMÉNAGEMENT

Pour l'aménagement de la place Jean Jaurès :

- Renouveler l'image identitaire du lieu ;
- Affirmer la valeur emblématique de la place au sein du village ;
- Garantir une continuité paysagère et un enchaînement harmonieux avec les espaces publics attenants (rues du centre ancien, boulevard de la République, les connexions avec les équipements et quartiers résidentiels au nord, le parking du monument aux Morts, la cour B de l'école primaire, l'aménagement future d'un parcours paysager vers l'ancien camping etc...) ;
- Favoriser le développement des modes de déplacement doux (piéton, vélo), clarifier les cheminements piétonniers vers l'extérieur du village ;
- Confirmer les pratiques actuelles, offrir une meilleure polyvalence d'usages et anticiper sur la mutation progressive des fonctions urbaines, dans la perspective des changements opérés avec le projet urbain d'ensemble ;
- Proposer un espace confortable, convivial et sécurisé pour les usagers ;
- Valoriser le patrimoine architectural aux abords du site et mettre en scène les éléments remarquables (château, monument aux morts) ;
- Statuer sur la composition végétale de l'espace public et le devenir des plantations existantes ;
- Réorganiser la répartition de l'offre en stationnement sur la place et le parking du monument aux Morts, en garantissant un meilleur accès aux parkings aménagés en périphérie immédiate du centre, garantir le niveau de l'offre actuelle, etc.

Pour le parking, le parvis et les douves du Château :

- Assurer la cohabitation des différents usages et la réversibilité de l'espace, temporalité des activités à prendre en compte ;
- Accueillir les activités marchandes et l'installation d'activités temporaires dans de meilleures conditions ;
- Sécuriser et limiter les pratiques dégradantes dans les douves ;

Pour le parking du monument aux Morts :

- Tester une réorganisation du stationnement permettant la mise en valeur du château et du monument aux Morts, tout en garantissant l'accès aux véhicules lors des horaires scolaires ;
- Clarifier les itinéraires piétons afin d'améliorer le parcours des usagers vers les différents espaces publics et équipements connexes ;
- Assurer la desserte de l'école primaire ;

Pour la cour B de l'école :

- Assurer la cohabitation des différents usages et leur périodicité (cour d'école, usage ponctuelle lors des élections) ;
- Proposer et définir de nouvelles pratiques de l'espace en dehors de la période scolaire ;
- Veiller à la qualité des continuités des espaces en lien avec la cour ;
- Prévoir des aménagements favorisant l'adaptation au changement climatique (désimperméabilisation des sols, végétalisation etc...)

Vers le centre ancien :

- S'assurer de la continuité entre la place Jean Jaurès et le centre ancien ;
- Conserver la possibilité de circuler en voiture pour les habitants du centre ancien (présence de garage etc...) ;
- Garantir le caractère pittoresque du centre ancien et la mise en valeur du paysage bâti et végétal ;

Vers le boulevard de la République :

- Conforter les pratiques piétonnières longitudinales et d'une rive à l'autre, sécuriser les traversées (statuer sur la création d'une zone pacifiée et l'aménagement éventuel de plateaux surélevés à proximité des espaces publics fréquentés par les piétons) ;
- Intégrer les parcours deux-roues et clarifier les itinéraires ;
- Assurer l'arrêt et le stationnement des véhicules, et la fluidité du trafic ;

- Garantir les livraisons et la desserte des commerces ;
- Améliorer la continuité piétonne de la rive gauche vers la place Jean Jaurès (notamment donner plus d'espace au piéton au niveau de la brasserie du château) ;

Vers la Rue du Parc :

- Réfléchir à la possibilité des parcours deux-roues et faciliter les itinéraires vers les zones de stationnement en périphérie du village ;

Vers le boulo-drome rue Jean Moulin :

- Possibilité d'aménager de nouveaux espaces de stationnement sous forme d'un mail planté ;
- Améliorer les itinéraires piétonniers vers le centre du village ;

Vers le jardin public (ancien camping municipal) :

- Imaginer des parcours et cheminements piétons.

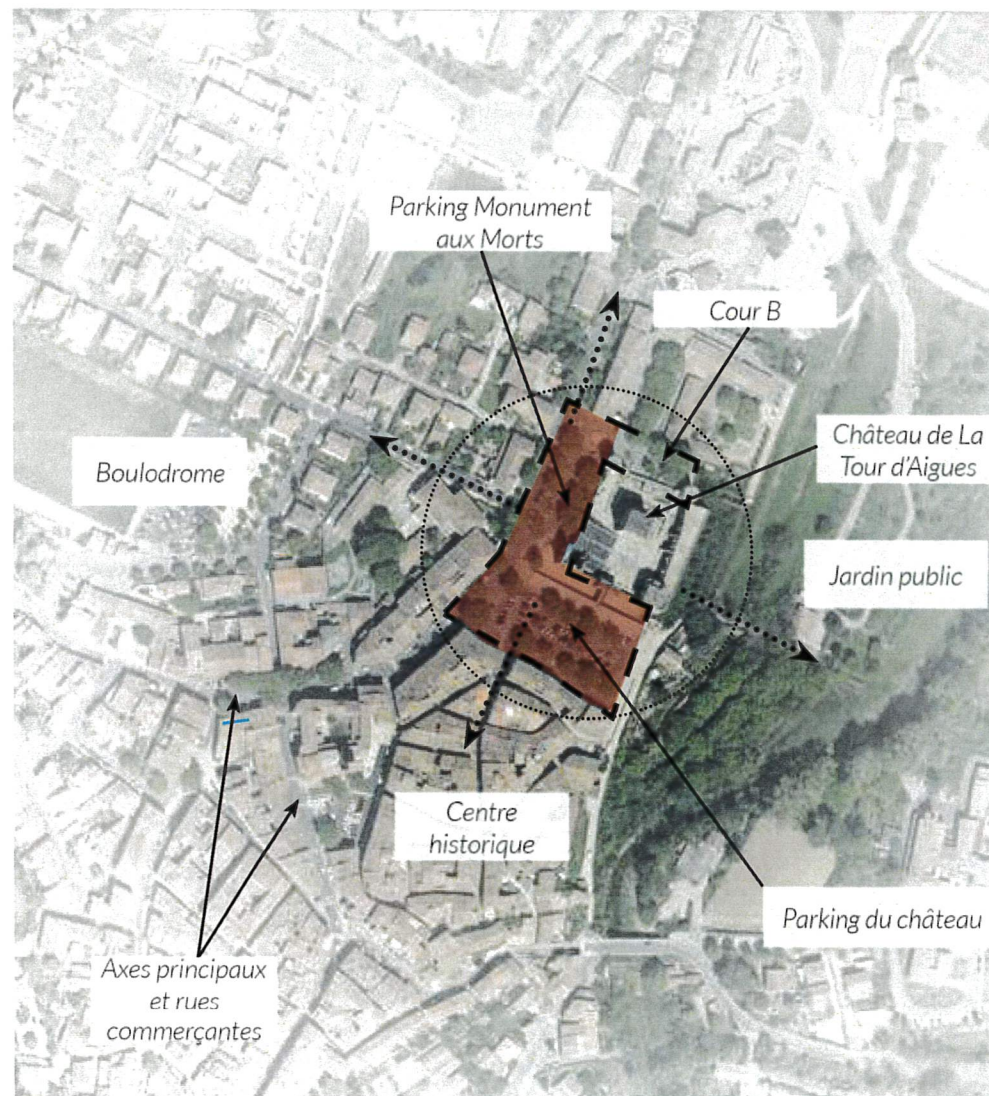
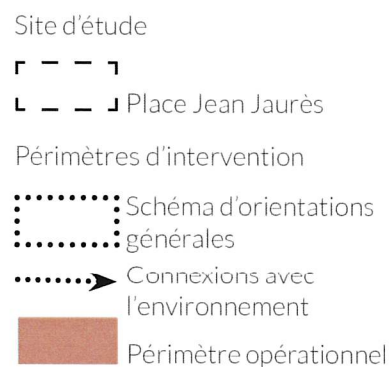
CONCLUSION

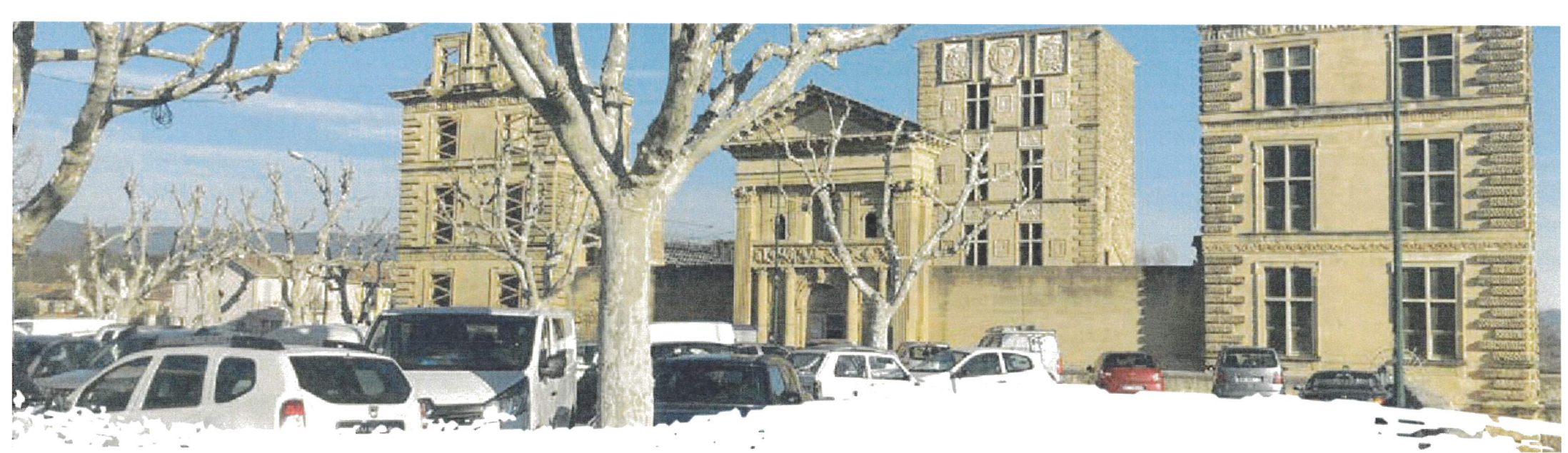
PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE JEAN JAURÈS

Le projet d'aménagement de la place Jean Jaurès a pour objectif d'améliorer le cadre de vie des Tourains en proposant un espace plus convivial, et de renforcer l'attractivité du village par la mise en valeur de son Château renaissance et l'amélioration de l'accès à son centre ancien et ses commerces.

Le réaménagement de la place Jean Jaurès s'inscrit dans une réflexion globale à l'échelle de la commune agissant comme un espace central et de proximité avec la vie du village.

Il sera question de définir un schéma d'orientations générales pour l'ensemble des espaces publics aux abords du château et leur mise en cohérence avec les différents espaces environnants (village, jardin publics, quartiers périphériques etc.). Dans lequel, s'inscrit un périmètre opérationnel concernant le parking, le parvis et les douves du Château, le parking du Monument aux Morts ainsi que l'interface avec la route départementale.





**Parc
naturel
régional
du Luberon**

EQUIPE D'AMO

Patrick COHEN, architecte du patrimoine, responsable
du pôle Patrimoine culture et Aménagement durable
Elodie MENC, architecte, Chargée de mission
Architecture, Urbanisme et Paysage

Parc naturel régional du Luberon
60, place Jean Jaurès • BP 122 • 84400 Apt Cedex
Tél. +33 (0)4 90 04 42 00 • www.parcduluberon.fr

MAITRE D'OUVRAGE

COMMUNE DE LA TOUR D'AIGUES

